

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité

Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

L'accord-cadre institutionnel, un instrument du State-Building européen

Des personnalités suisses de renom s'expriment

par Marianne Wüthrich, docteur en droit

Le projet de l'accord-cadre entre la Suisse et l'Union européenne a été rédigé en français.¹ Depuis peu de temps, il est également disponible en allemand. Cela a visiblement soulevé un grand intérêt dans la partie germanophone de la Suisse. En tout cas, les prises de position critiques abondent, et l'opposition se concrétise.

Tandis que le Conseil fédéral mène une «consultation interne» auprès des cantons, des partis politiques et des partenaires sociaux depuis début décembre, des voix critiques inhabituelles se font entendre, annonçant de sérieux doutes au niveau étatique, démocratique, fédéral et de la souveraineté. Voilà suffisamment de raisons pour mettre fin à ce projet.

Nous allons présenter plusieurs prises de position claires portant sur divers contenus de l'accord et sur certaines questions de droit public. Pour une meilleure lisibilité, nous avons regroupé ces réactions selon les sujets.

«Quiconque affirme que le contrat est taillé sur mesure, n'a pas lu le texte»

La déclaration de Hans Hess, président de l'Association de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux suisses (Swissmem), stipulant que l'accord-cadre était «taillé sur mesure pour les besoins de la Suisse» a été répercuté dans tous les médias suisses, tout en rencontrant une forte opposition.² La réaction de Hans-Ulrich Bigler, conseiller national PLR et directeur de l'Union suisse des arts et des métiers (USAM) – représentant de la majorité écrasante des entreprises suisses, les PMU –, fut la suivante: «Quiconque affirme que cet accord est taillé sur mesure, ne l'a pas lu ou n'a pas suffisamment de connaissances en français».³ Il a mis en évidence quelques failles inacceptables, dont l'imposition prévue de la Directive relative au droit des citoyens de l'Union ou le règlement problématique concernant la gestion des litiges. Il a annoncé que l'USAM allait étudier en détail le texte jusqu'à fin janvier, puis publiera une première prise de position. Hans-Ulrich Bigler l'a fait le 2 février dans l'émission «Echo der Zeit» (Radio SRF), en soulignant que le comité de l'USAM refusait l'accord-cadre dans sa forme actuelle.

Directive relative au droit des citoyens de l'Union

mw. La «Directive relative au droit des citoyens de l'Union» élargit massivement le droit des membres des familles de séjourner et d'obtenir des aides sociales en Suisse comparé aux règles de l'Accord de libre circulation des personnes Suisse-UE: droit de séjour permanent après 5 ans de séjour pour le citoyen de l'Union et les membres de sa famille (art. 17), droit de séjour pour le citoyen de l'Union ayant recours à l'assistance sociale «aussi longtemps qu'ils ne devient pas une charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale de l'Etat membre d'accueil» (art. 16), éloignement «uniquement dans des circonstances exceptionnelles, pour des motifs impérieux de sécurité publique» (art. 24).¹

¹ Directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres [...].



Le modèle suisse est assez fort pour résister à l'usure du temps, à la pression internationale et aux défis globaux. (photo mt)

«Le partenariat social est une institution suisse que nous ne voulons pas abandonner sous pression de l'UE.» Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et des métiers (USAM)

Une autre surprise positive fut Carl Baudenbacher, ancien président de la Cour de l'AELE pendant de nombreuses années et professeur émérite de la Haute école de St-Gall. Auparavant, il avait souvent critiqué les Suisses parce qu'ils ne voulaient pas adhérer à l'EEE et ainsi se soumettre à sa jurisprudence. Maintenant, il a franchement et honnêtement changé de camp avec son analyse de l'accord en question. Dans l'audition de la Commission de politique étrangère du Conseil national (CPE-N),⁴ télédiffusée par la RTS, il a déclaré que le tribunal d'arbitrage n'était «pas taillé sur mesure, mais un habit de confection». Il n'a pas été créé à la demande de la Suisse, comme l'avait affirmé le Conseil fédéral, mais a été initié par le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker en automne 2018, selon le modèle de l'Accord d'association de l'UE avec la Moldavie, l'Ukraine et la Géorgie, en vue d'une interprétation uniforme des quatre accords par l'UE.

Après la lecture du projet en langue allemande, avec son langage bureaucratique et ses nombreuses failles, on ne peut qu'adhérer à l'analyse de Hans-Ulrich Bigler: quiconque appelle cette construction «taillée sur mesure», ne l'a pas lue.

«Nous avons des problèmes avec ce qui y est écrit, avec ce qui est non-écrit et avec ce qui est voulu»

Paul Widmer, ancien ambassadeur et professeur à la Haute école de St-Gall s'est exprimé

«L'argument de la sécurité juridique m'étonne. En réalité, on a affaire au contraire, à davantage d'incertitude, mais également à davantage de liberté économique ce dont bénéficieront les plus forts – c'est pourquoi les syndicats s'opposent à l'accord-cadre.» Andreas Glaser, professeur de droit constitutionnel

dans l'accord-cadre est un artifice permettant à l'UE de renégocier la directive trois ans après l'entrée en vigueur d'un accord institutionnel. Le problème n'est donc pas résolu, mais renvoyé. Il faut craindre qu'un jour, nous devrions payer en prix élevé pour cela», par exemple quelques centaines de millions de francs pour l'accès facilité de citoyens de l'UE aux assurances sociales. («Neue Zürcher Zeitung» du 21 janvier).

Carl Baudenbacher ajoute: «On constate qu'on a pu limiter l'accord institutionnel à cinq accords. Mais l'Accord sur l'électricité est en route, et dans le domaine de l'aide sociale d'énormes transformations pourraient survenir, dont nous n'avons à l'heure actuelle aucune connaissance. Actuellement, l'UE tente d'appliquer globalement le droit à l'aide sociale dans le domaine international des impôts [...]. En outre, on réfléchit à haute voix sur un accord relatif aux services. Là, il s'agirait de situations d'une portée immense sans comparaison aucune avec la situation de savoir si un chasseur suisse doit payer en Autriche une taxe de licence de chasse discriminatoire ou non» (télévision SRF du 15 janvier).

En résumé, il faut bien comprendre que Bruxelles, après la signature d'un accord-cadre, s'efforcera de subordonner d'autres parties du droit suisse – en partie encore inconnues à ce jour. Au lieu de devoir avec peine résilier cet accord-cadre à l'avenir (cf. Brexit!), nous ferons mieux de ne pas y souscrire, vu le nombre d'incertitudes.

«Le partenariat social est une institution suisse que nous ne voulons pas abandonner sous pression de l'UE»

Le directeur de l'USAM Hans-Ulrich Bigler a répondu à la remarque du journaliste conduisant l'interview que le laboratoire d'idées *Avenir suisse* était d'avis que les travailleurs détachés⁵ des pays de l'UE ne joueraient qu'un rôle minimal sur le marché suisse du travail: «Avenir Suisse fait une erreur de logique. Le régime de dépôt et les mesures d'accompagnement sont le résultat de négociations entre les partenaires sociaux, sans lesquels les accords bilatéraux n'auraient pas obtenu de majorité. Je ne conteste pas que les mesures d'accompagnement ont un certain caractère protectionniste. Mais le partenariat social stable en Suisse nous a garanti la paix sociale depuis près de 100 ans.» Et M. Bigler de continuer: «Il ne s'agit pas de la question de savoir si le délai d'annonce pour les entreprises étrangères sera baissé de huit à quatre jours ou non. Il s'agit de savoir si la Suisse devra à l'avenir appliquer de façon dynamique la directive de l'UE concernant le détachement des travailleurs et celle relative à l'exécution. Cela serait inacceptable tant pour les syndicats que pour les employeurs.»

A la remarque provocatrice du journaliste: «Marcher bras dessus bras dessous avec l'Union syndicale suisse doit être assez inhabituel pour vous», M. Bigler a répondu: «Non, pas du tout. En tant que directeur de l'USAM, je représente les intérêts des PMU. Il est inhérent au système de savoir conclure des alliances. [...] Le partenariat social est une institution suisse que nous ne voulons pas abandonner sous pression de l'UE.»⁶

«L'accord-cadre institutionnel ...»

suite de la page 1

Ainsi, Hans-Ulrich Bigler montre bien que la structure sociétal suisse est construite sur un fondement coopératif: dans tous les domaines, y compris les relations entre les unions des employés et les unions des employeurs, on cherche toujours le dialogue et, si possible, un consensus. Cette cohésion était vivante dans tous les pans de la population jusqu'à la votation sur le EEE en 1992. Nous ne voulons pas accepter que cette cohésion au sein de la population soit dérangée par une construction monumentale d'une grande puissance.

«Cette cour d'arbitrage est essentiellement un cache-sexe»

Pour la question des règlements de litiges et du contrôle de l'application du droit, nous donnons la parole avant tout au professeur Carl Baudenbacher. Il connaît la jurisprudence de l'UE de son expérience pratique longue de 22 ans. En tant que président de la «Cour de l'AELE», il lui incombait de transmettre les décisions de la Cour de justice de l'UE (CJUE) aux membres de l'EEE que sont la Norvège, Islande et le Liechtenstein. Lors de l'audition de la CPE-N du 15 janvier, il s'est exprimé de la manière suivante: «Concernant l'application du droit, je considère que cette cour d'arbitrage est essentiellement un cache-sexe. [...] A mon avis, il est évident que cette cour a été instaurée pour cacher le fait qu'on désirait créer une dépendance unilatérale de la CJUE.» Puis: «Je ne partage nullement ces délibérations académiciennes [des trois professeurs de droit Christa Tobler, Astrid Epiney et Matthias Oesch, présents à l'audition] prétendant que la cour d'arbitrage aurait la liberté de décision [donc pourrait décider elle-même si elle veut impliquer la CJUE ou non pour l'interprétation juridique] et qu'après il y aurait de la marge pour l'application du jugement de la CJUE.»⁷

Concernant la surveillance: «La surveillance par la Suisse elle-même est bien sûr partiellement une illusion, car si l'Union européenne peut saisir la cour d'arbitrage unilatéralement à tout moment, donc en fait la CJUE, elle devient en réalité l'autorité de contrôle de la Suisse.»

Une des «délibérations académiciennes» du professeur Matthias Oesch: «La composition de la cour d'arbitrage [...] est impartiale, la CJUE est un tribunal respecté, prenant ces décisions selon une logique intrinsèque. La Suisse ne doit pas craindre la CJUE, même si elle sera à l'avenir, dans quelques cas très rares, saisie par la cour d'arbitrage.» La réponse de M. Baudenbacher: «M. Oesch, personne ne conteste que la CJUE soit un tribunal respecté. Nous avons bien collaboré pendant 22 ans. Mais le point essentiel réside dans le fait que la CJUE représente le tribunal de la partie adverse – et le tribunal de la partie adverse n'est jamais neutre face aux deux parties. Cela n'a peut-être guère d'importance, s'il s'agit de quelques problèmes juridiques normaux. Mais s'il s'agit d'une cause importante, avec des implications politiques, alors la compréhension préalable joue bien un rôle. Et donc, il y a bien une différence si je suis le tribunal d'une partie ou si je ne le suis pas.»

L'ancien ambassadeur Paul Widmer a déclaré, lors de la même émission, au sujet de la Cour d'arbitrage: «Nous Suisses disposons d'une grande expérience avec les cours d'arbitrage [...], à l'OSCE, aucun pays n'a été aussi actif que la Suisse dans le règlement des différends. Mais quand on voit que cette Cours d'arbitrage [...] doit se procurer les règles d'interprétation auprès d'une instance étant elle-même partie, il ne s'agit en effet plus d'un tribunal indépendant. On ne peut y consentir.»

Andreas Glaser, professeur de droit constitutionnel, administratif et européen à l'Université de Zurich, commente la «composition impartiale» de la Cours d'arbitrage dans ces termes: «Le problème est qu'en fin de compte la Cours d'arbitrage déciderait si, par exemple, la Suisse doit adopter la Directive relative au droit des citoyens de l'Union. Cela aurait d'énormes répercussions allant jusqu'à l'introduction du droit de vote aux étrangers au niveau communal. La Suisse dépendrait de la composition de cet organe à trois membres et de la personne qui la représente – une per-

«La surveillance par la Suisse elle-même est bien sûr partiellement une illusion, car si l'Union européenne peut saisir la cour d'arbitrage unilatéralement à tout moment, donc en fait la CJUE, elle devient en réalité l'autorité de contrôle de la Suisse.» Professeur Carl Baudenbacher, ancien président de la Cour de l'AELE

sonne prenant des décisions prudentes ou alors prête à s'intégrer dans l'UE. Toutes les expériences faites avec la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), avec la Cour des droits de l'homme ou la Cour de l'AELE suggèrent que [...] le juge suisse [...] ne sera pas le gardien de la Suisse».⁸

Moins de sécurité juridique pour les citoyens et les PME – davantage de liberté économique pour les grandes entreprises

Ces dernières années, Bruxelles a puni, à plusieurs reprises, la Suisse par des sanctions contraires au traité et sans rapport avec le sujet, quand l'électorat n'a pas décidé selon la volonté de l'UE. Nous avons vécu l'expulsion du programme d'échange d'étudiants Erasmus+, le retard dans la mise à jour de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, extension que provisoire de l'équivalence boursière (reconnaissance de la réglementation boursière suisse comme équivalente), toujours en suspens. De telles manœuvres perturbatrices sont désagréables pour la place économique suisse très ouverte au monde – même si, comme nous allons le démontrer, elle est parfaitement capable, en tant que pays souverain et innovant, de maîtriser les défis par elle-même.

Les dirigeants d'économiesuisse – qui représente avant tout les grandes entreprises – affirment volontiers que la mise en vigueur de l'accord-cadre apporterait enfin la sécurité juridique tant souhaitée pour les entreprises suisses. Hans Hess, vice-président d'économiesuisse: «Si nous avions un accord-cadre, l'UE ne pourrait plus prendre des mesures

des professeurs universitaires parlent-ils de «davantage de sécurité juridique»? Le professeur Andreas Glaser répond sans ambages à cette question: «L'argument de la sécurité juridique m'étonne. En réalité, on a affaire au contraire, à davantage d'incertitude, mais également à davantage de liberté économique ce dont bénéficieraient les plus forts – c'est pourquoi les syndicats s'opposent à l'accord-cadre. Les processus au sein de l'UE sont dynamiques, la Commission européenne et la CJUE disposent d'une grande marge de manœuvre politique qu'elles peuvent utiliser d'une manière ou de l'autre» (Weltwoche du 31 janvier).

En bref: un accès encore plus libre au marché intérieur de l'UE pour les grandes entreprises, mais davantage d'incertitude pour les PME, pour nous citoyens et pour nos droits de démocratie directe. Ce point de vue, débarrassé de tout brouillard, est confirmé par un appel au soutien de l'accord-cadre lancé par les présidents des conseils d'administration des deux grandes banques globalisées ayant leur siège en Suisse: «Un marché financier intégré est tout aussi important pour le succès futur de la Suisse et de l'Europe comme espace économique mondial compétitif». Selon eux, l'accord-cadre proposé crée une «base juridique solide et fiable» pour des «marchés financiers ouverts et intégrés», alors que «l'isolation et le refus de l'accès au marché» ne produiraient que des perdants. Plus bas dans leur article, il est de moins en moins question de la Suisse et de plus en plus d'un «engagement clair de l'UE en faveur des marchés ouverts» pour «renforcer la compétitivité de l'Europe face aux Etats-Unis et à

«La CJUE représente le tribunal de la partie adverse – et le tribunal de la partie adverse n'est jamais neutre face aux deux parties.» Professeur Carl Baudenbacher, ancien président de la Cour de l'AELE

punitives à volonté». Et Monica Rühl, directrice d'économiesuisse, d'ajouter: «Pour les entreprises, la sécurité juridique et la garantie de l'accès au marché s'installeraient» (communiqué de presse du 31 janvier).

Dans le même esprit s'est exprimé le professeur Matthias Oesch lors de la retransmission en direct du Palais fédéral du 15 janvier: «La reprise du droit se fera alors dans un cadre clair. Cela apportera de la sécurité juridique à toutes les parties concernées. [...] Ce que nous avons vécu plusieurs fois ces dernières années, à savoir le fait d'avoir été bloqués par l'UE, parfois avec des sujets sans rapport avec les règlements figurant dans l'accord, ne sera plus possible à l'avenir. [...]»

C'est faux! L'accord-cadre légitimerait l'UE explicitement à «prendre des mesures compensatoires jusqu'à la suspension partielle ou totale des accords concernés».⁹ Pour l'expert Andreas Glaser, de nombreuses dispositions sont difficiles à lire et guère compréhensibles dans leur contenu: «L'accord-cadre représente un risque pour la Suisse – pas aussi important que celui d'être lié par une adhésion à l'EEE ou à l'UE, mais définitivement un danger. Contrairement aux précédents traités bilatéraux, dont le contenu est réglementé en détail, l'accord-cadre, formulé de manière «élastique», ne nous dit pas à quoi s'attendre.»

Si l'on ne sait pas à quoi s'attendre, pourquoi la plupart des grandes entreprises et

la Chine».¹⁰

Avec les paroles du professeur Glaser: davantage de liberté économique dont profiteront les forts ... Du point de vue de l'UBS et du Crédit Suisse, le devoir du Conseil fédéral est de «présenter un accord susceptible de réunir une majorité, autant en Suisse qu'en Union européenne». Aussi étrange que ce projet puisse paraître dans le paysage politique suisse – l'essentiel est de le faire accepter en votation populaire. Les sponsors solvables de la prochaine campagne de votation sont déjà prêts.

Conséquences graves pour les droits de démocratie directe

Application provisoire du droit communautaire – mais pas en contournant le Parlement et les citoyens!

Les partisans de l'accord-cadre «rassurent»: le droit d'initiative et de référendum sera respecté. Formellement, c'est certes le cas. Selon l'article 14 du projet de l'accord-cadre, la Suisse disposerait de deux ans pour mettre en œuvre un acte juridique de l'UE par voie parlementaire, en cas de référendum là-contre, trois ans. Mais déjà avant le débat parlementaire, la Suisse devrait appliquer provisoirement le droit de l'UE. Le Parlement pourrait tenter d'empêcher cette application provisoire uniquement en recourant à une procédure complexe.¹¹ Il faut donc retenir très clairement: si l'on veut empêcher que le droit au référendum ne soit plus qu'un simple alibi, la

mise en œuvre provisoire d'un acte juridique de l'UE avant la fin de la période référendaire est hors de question.

Droit à l'initiative – continuer comme si de rien n'était?

Andreas Glaser: «Il ne faut pas que de majeurs changements adviennent concernant le droit d'initiative. Aujourd'hui déjà, le Parlement ne met pas ou que partiellement en œuvre les initiatives populaires se trouvant en contradiction avec les accords bilatéraux. Deux exemples en sont les initiatives sur la protection des Alpes et sur l'immigration de masse. Cela ne changera guère avec l'accord-cadre.» Il faut pourtant ajouter que la non-application d'initiatives populaires est une enfreinte à la Constitution. Afin d'embellir les violations factuelles de la loi par le Parlement, les adeptes de l'adhésion à l'UE ont récemment déployé d'énormes efforts pour rejeter l'initiative pour l'autodétermination. Mais même si l'amendement constitutionnel exigeant que la Constitution fédérale prime sur les accords interétatiques n'a pas passé la rampe, il reste le fait que les initiatives populaires acceptées sont et demeurent partie du droit constitutionnel et doivent, par conséquent, être appliquées.

Droit au référendum: erreur de construction grossière dans l'accord-cadre

Redonnons la parole au professeur Andreas Glaser: «C'est en effet la plus grande pierre d'achoppement: la reprise dynamique du droit communautaire laisse le référendum formellement intact. Cependant, ce ne sera plus que l'ultime dernier veto pour refuser, in extrémis, l'adoption d'une nouvelle législation européenne. Vu cette situation, il faut sérieusement se demander si cela correspond encore à un cadre digne et respectant la liberté de vote. Pour moi, c'est une erreur de construction grossière dans cet accord-cadre» (Weltwoche, 31 janvier). Il nous reste donc, en tant qu'électrices et électeurs, qu'une seule conclusion à tirer: il est préférable de garder les comités mixtes des accords bilatéraux, avec leurs solutions souvent flexibles, plutôt qu'un nouvel accord réduisant massivement nos droits populaires.

Après avoir pris connaissance des analyses de spécialistes en la matière, il nous semble de loin préférable que cet accord-cadre institutionnel soit écarté aussi rapidement que possible et sans qu'un vote populaire à ce sujet soit nécessaire. Si nos politiciens et les directions des associations nationales et régionales lisent réellement ce projet d'accord-cadre, cette question sera résolue fin déjà mars 2019 suite à la consultation en cours ou alors au plus tard à la suite des débats aux Chambres fédérales. •

¹ Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE). Politique européenne de la Suisse. Questions institutionnelles. Version française: https://www.eda.admin.ch/dam/dea/fr/documents/abkommen/accord-inst-Projet-de-texte_fr.pdf

² Interview de Hans Hess, président de Swissmem. «Neue Zürcher Zeitung» du 27/12/18. Journalistes: Christina Neuhaus et Michael Schoenenberger

³ «Dieses Resultat muss man weiterverhandeln». Interview de Hans-Ulrich Bigler, directeur USAM. «Neue Zürcher Zeitung» du 21/1/19. Journalistes: Christina Neuhaus et Michael Schoenenberger

⁴ «Umstrittenes Rahmenabkommen – Ja oder Nein zum Abkommen mit der EU? Experten sind sich uneinig». Audition publique de six experts devant la Commission des Affaires étrangères du Conseil national. Télévision SRF du 15/1/19

⁵ Salariés qui travaillent temporairement dans un autre pays pour le compte de leur employeur

⁶ «Dieses Resultat muss man weiterverhandeln». Interview de Hans-Ulrich Bigler, directeur USAM. «Neue Zürcher Zeitung» du 21/1/19.

⁷ «Umstrittenes Rahmenabkommen – Ja oder Nein zum Abkommen mit der EU? Experten sind sich uneinig». Audition publique de six experts devant la Commission des Affaires étrangères du Conseil national. Télévision SRF du 15/1/19

⁸ «Ein Kulturschock». Interview d'Andreas Glaser, professeur de droit public, Zurich. Weltwoche n° 05.19 du 31/1/19. Journaliste: Katharina Fontana

⁹ Art. 10 Procédé lors de différends concernant l'interprétation ou l'application, al. 6

¹⁰ «Für einen engen Dialog mit der EU auf Augenhöhe». Tribune de Lukas Gähwiler (président du Conseil d'administration UBS Switzerland AG) et Alexandre Zeller (président du Conseil d'administration Credit Suisse Schweiz AG). «Neue Zürcher Zeitung» du 25/1/19

¹¹ «Ein Kulturschock». Interview d'Andreas Glaser, professeur de droit public, Zurich. Weltwoche n° 05.19 du 31/1/19. Journaliste: Katharina Fontana

«Le référendum [...] ne sera plus que l'ultime dernier veto pour refuser, in extrémis, l'adoption d'une nouvelle législation européenne. Vu cette situation, il faut sérieusement se demander si cela correspond encore à un cadre digne et respectant la liberté de vote.» Andreas Glaser, professeur de droit constitutionnel

L'attaque planifiée contre le «Bassin des Caraïbes»

par Thierry Meyssan

Alors que le président Trump a annoncé le retrait des troupes de combat américaines du «Moyen-Orient élargi», le Pentagone poursuit la mise en œuvre du plan Rumsfeld-Cebrowski. Il s'agit cette fois de détruire les Etats du «Bassin des Caraïbes». Pas du tout, comme dans les années 70, du renversement de régimes dits «pro-Soviétiques», mais de la destruction de toutes les structures étatiques régionales sans considération des amis ou des ennemis politiques. Thierry Meyssan observe la préparation de cette nouvelle série de guerres.

Dans une série d'articles précédents, nous avons présenté le plan du *SouthCom* en vue de provoquer une guerre entre Latino-américains afin de détruire les structures étatiques de tous les Etats du «Bassin des Caraïbes».¹

Préparer une telle guerre, qui devrait succéder aux conflits du «Moyen-Orient élargi» dans le cadre de la stratégie Rumsfeld-Cebrowski, demande une décennie.²

Après la période de déstabilisation économique³ et celle de préparation militaire, l'opération proprement dite devrait débuter dans les années à venir par une attaque du Venezuela par le Brésil (soutenu par Israël), la Colombie (allié des Etats-Unis) et le Guyana (c'est-à-dire du Royaume-Uni). Elle serait suivie d'autres, à commencer contre Cuba et le Nicaragua (la «troïka» de la tyrannie» selon *John Bolton*).

Cependant, le plan initial est susceptible de modifications, notamment en raison du retour des ambitions impériales du Royaume-Uni⁴ qui pourrait influencer sur le Pentagone.

Voici où nous en sommes:

Evolution du Venezuela

Le président vénézuélien *Hugo Chávez* avait développé des relations avec le «Moyen-Orient élargi» sur une base idéologique. Il s'était particulièrement rapproché du président iranien *Mahmoud Ahmadinejad* et du président syrien *Bachar el-Assad*. Ensemble, ils avaient imaginé la possibilité de fonder une organisation intergouvernementale, le «Mouvement des alliés libres» sur le modèle du «Mouvement des non-alignés», celui-ci étant paralysé par l'alignement au cours du temps de certains de ses membres sur les Etats-Unis.⁵

Si *Nicolas Maduro* tient le même discours qu'*Hugo Chávez*, il a choisi une toute autre politique étrangère. Il a certes poursuivi le rapprochement avec la Russie et a, à son tour, accueilli des bombardiers russes au Venezuela. Il a signé un contrat d'importation de 600 000 tonnes de blé pour faire face à la disette dans son pays. Surtout, il s'apprête à recevoir 6 milliards de dollars d'investissements dont 5 dans le secteur pétrolier. Les ingénieurs russes prendront la place revenant aux Vénézuéliens mais laissée vacante par eux.

Nicolas Maduro a réorganisé les alliances de son pays sur de nouvelles bases. Il a ainsi noué des liens étroits avec la Turquie, qui est membre de l'OTAN et dont l'armée occupe actuellement le Nord de la Syrie. *Maduro* s'est rendu quatre fois à Istanbul et *Erdogan* une fois à Caracas.

La Suisse était un allié d'*Hugo Chávez* qu'elle avait conseillé pour rédiger sa Constitution. Craignant de ne plus pouvoir raffiner l'or de son pays en Suisse, *Nicolas Maduro* l'adresse désormais à la Turquie qui transforme le minerai brut en lingots. Par le passé, cet or restait dans des banques suisses pour garantir les contrats pétroliers. Désormais, les liquidités ont été également transférées en Turquie tandis que le nouvel or traité retourne au Venezuela. Cette orientation peut être interprétée comme fondée non plus sur une idéologie, mais sur des intérêts. Reste à définir lesquels.

Simultanément, le Venezuela fait l'objet d'une campagne de déstabilisation commencée avec les manifestations des *guarimbas*, poursuivie par la tentative de coup d'Etat du 12 février 2015 («Opération Jéricho»), puis par des attaques sur la monnaie nationale et l'organisation de l'émigration. Dans ce contexte, la Turquie a fourni au Venezuela la possibilité de contourner les sanctions amé-



(Infographie hd)

ricaines. Les échanges entre les deux pays ont été multipliés par quinze en 2018.

Quelle que soit l'évolution du régime vénézuélien, rien n'autorise ce qui se prépare contre sa population.

Coordination des moyens logistiques

Du 31 juillet au 12 août 2017, le *SouthCom* a organisé un vaste exercice avec plus de 3000 hommes venant de 25 Etats alliés, dont la France et le Royaume-Uni. Il s'agissait de préparer un rapide débarquement de troupes au Venezuela.⁶

La Colombie

La Colombie est un Etat, mais pas une nation. Sa population y vit géographiquement séparée selon les classes sociales, avec d'énormes différences de niveaux de vie. Presque aucun Colombien ne s'est aventuré dans un quartier attribué à une autre classe sociale que la sienne. Cette stricte séparation a rendu possible la multiplication de forces paramilitaires et par voie de conséquence des conflits armés intérieurs qui ont fait plus de 220 000 victimes en une trentaine d'années.

Au pouvoir depuis août 2018, le président *Iván Duque* a remis en cause la fragile paix intérieure conclue par son prédécesseur, *Juan Manuel Santos*, avec les FARC – mais pas avec l'ELN [Armée de libération nationale]. Il n'a pas écarté l'option d'une intervention militaire contre le Venezuela. Selon *Nicolas Maduro*, les Etats-Unis forment actuellement 734 mercenaires dans un camp d'entraînement situé à Tona en vue d'une action sous fausse bannière pour déclencher la guerre contre le Venezuela. Compte tenu de la particularité sociologique de la Colombie, il est impossible de dire avec certitude si ce camp d'entraînement est contrôlé ou non par Bogota.

Le Guyana

Au XIX^e siècle, les puissances coloniales sont convenues de la frontière entre la Guyane britannique (l'actuel Guyana) et la Guyane hollandaise (actuel Suriname), mais aucun texte n'a fixé la frontière entre la zone britannique et la zone espagnole (actuel Venezuela). De fait, le Guyana administre 160 000 km² de forêts qui restent disputés avec son grand voisin. En vertu de l'accord de Genève du 17 février 1966, les deux Etats s'en sont remis au secrétaire général de l'ONU (à l'époque le Birman *U Thant*). Rien n'a changé depuis, le Guyana proposant de porter l'affaire devant la Cour d'arbitrage de l'ONU, tandis que le Venezuela privilégie des négociations directes.

Ce différent territorial ne semblait pas urgent, car la zone contestée est une forêt non peuplée et que l'on croyait sans valeur, mais en réalité c'est un espace immense représentant les deux-tiers du Guyana. L'accord de Genève a été violé 15 fois par le Guyana qui a notamment autorisé l'exploitation d'une mine d'or. Surtout, un enjeu de taille a surgi en 2015 avec la découverte par *ExxonMobil* de gisements pétroliers dans l'Océan atlantique, précisément dans les eaux territoriales de la zone contestée.

La population du Guyana est composée de 40% d'Indiens, de 30% d'Africains, de 20% de métis et de 10% d'Amérindiens. Les Indiens sont très présents dans la fonction publique civile et les Africains dans l'armée.

Le 21 décembre, une motion de censure était déposée contre le gouvernement du président *David Granger*, un général pro-britannique et anti-vénézuélien, au pouvoir depuis 2015. A la surprise générale, un député, *Charrandas Persaud*, votait contre son propre parti et, dans une indescriptible pagaille, provoquait la chute du gouvernement qui n'avait qu'une voix de majorité.

«Wall Street Journal»:

le changement de régime au Venezuela ne sera que le début d'une réorganisation de l'Amérique latine

km. La tentative du gouvernement américain de renverser le président vénézuélien *Maduro* n'est que le premier pas vers une réorganisation de l'Amérique latine. C'est ce qu'a écrit le «Wall Street Journal» le 30 janvier. Son titre était: «U.S. Push to Oust Venezuela's Maduro Marks First Shot in Plan to Reshape Latin America». L'objectif invoqué est de réduire l'influence de la Russie, de la Chine et de l'Iran dans la région.

Les grandes lignes de la nouvelle stratégie ont été définies en novembre 2018 par le conseiller à la sécurité nationale *John Bolton*, dénommant Cuba, le Venezuela et le Nicaragua de «Troïka de la tyrannie». L'administration américaine attend avec impatience de voir sombrer la première pointe de cette troïka.

Le «Wall Street Journal» a également souligné les risques de cette stratégie. Si, par exemple, la chute de *Maduro* au Venezuela devait échouer et la situation dans le pays continuer à se détériorer, la crise du pays sera encore davantage imputée au gouvernement américain.

Le 31 janvier, le blog *Moon of Alabama* a établi des parallèles avec le plan de la réorganisation du Moyen-Orient de 2006 de la secrétaire d'Etat américaine *Condoleezza Rice*. Ce plan a échoué, mais il a quand-même mené à la destruction de plusieurs Etats. Cela pourrait se répéter actuellement en Amérique latine. Selon *Moon of Alabama*, le gouvernement américain compte utiliser la force: soit sous la forme d'un coup d'Etat des forces armées vénézuéliennes – soit de l'extérieur. La nomination d'*Elliott Abrams* comme envoyé spécial pour le Venezuela est un signal clair. Dans les années 1980, *Abrams* a acquis une «riche» expérience en Amérique centrale suite à plusieurs opérations violentes fomentées sous couvert des Etats-Unis.

Sources: <https://www.wsj.com/articles/u-s-push-to-oust-venezuelas-maduro-marks-first-shot-in-plan-to-reshape-latin-america-11548888252>; <https://www.moonofalabama.org/2019/01/venezuela-coup-attempt-part-of-a-larger-project-military-intervention-likely-to-fail.html#more>

Depuis, la plus grande instabilité règne: on ne sait pas si le président *Granger*, qui suit une chimiothérapie, sera en mesure d'assurer les affaires courantes, tandis que *Charrandas Persaud* a quitté le Parlement avec une escorte par une porte dérobée et s'est enfui au Canada.

Le 22 décembre 2018, en l'absence de gouvernement, le *Ramform Thethys* (battant pavillon des Bahamas) et le *Delta Monarch* (Trinidad et Tobago) ont entrepris des explorations sous-marines dans la zone contestée pour le compte d'*ExxonMobil*. Considérant que cette intrusion viole l'accord de Genève, l'armée du Venezuela a chassé les deux navires. Le ministère guyanais des Affaires étrangères, agissant en affaires courantes, a dénoncé un acte hostile.

Le ministre de la Défense du Royaume-Uni, *Gavin Williamson*, a par ailleurs déclaré au *Sunday Telegraph* du 30 décembre 2018, que la Couronne [gouvernement britannique] mettait fin à la décolonisation qui, depuis l'affaire de Suez en 1956, était la doctrine de Whitehall. Londres se prépare à ouvrir une nouvelle base militaire dans les Caraïbes (pour le moment le Royaume n'en a qu'à Gibraltar, Chypre, Diego Garcia et sur les îles Falklands). Elle pourrait être à Montserrat (Antilles) ou plus probablement au Guyana et devrait être opérationnelle en 2022.⁷

Le Guyana est voisin du Suriname (la Guyane hollandaise). Son président, *Dési Bouterse*, est poursuivi en Europe pour trafic de drogues; une affaire antérieure à son élection. Mais son fils, *Dino*, a été arrêté au Panama en 2013, bien qu'il soit entré avec un passeport diplomatique. Il a été extradé aux Etats-Unis, où il a été condamné à 16 ans de prison pour trafic de drogues; en réalité parce qu'il installait le Hezbollah libanais au Suriname.

Le Brésil

En mai 2016, le ministre des Finances du gouvernement de transition du Libano-Brésilien *Michel Temer*, *Henrique Meirelles*, désigna l'Israélo-Brésilien *Ilan Goldfajn* comme directeur de la Banque centrale. *Meirelles* présidant le Comité de préparation des Jeux Olympiques, fit également appel à *Tsahal* [armée israélienne] pour coordonner l'armée brésilienne et la police et garantir ainsi la sécurité des Jeux. Tenant à la fois la Banque centrale, l'armée et la police brésiliennes, Israël n'eut pas de difficulté à soutenir le mouvement populaire de ras-le-bol face à l'incurie du Parti des Travailleurs.

Croyant que la présidente *Dilma Rousseff* avait maquillé les comptes publics dans le cadre du scandale *Petrobras*, mais sans qu'aucun fait ne soit établi, les parlementaires la destituèrent en août 2016.

Lors de l'élection présidentielle de 2018, le candidat *Jair Bolsonaro* partit en Israël se faire baptiser dans les eaux du Jourdain. Il obtint ainsi massivement les voix des évangéliques.

Il se fit élire avec le général *Hamilton Mourão* comme vice-président. Ce dernier déclara durant la période de transition que le Brésil devait se préparer à envoyer des hommes au Venezuela comme «force de paix», une fois que le président *Maduro* aurait été renversé; des propos constituant une menace à peine voilée et que le président *Bolsonaro* tenta de minorer.

Dans un entretien, le 3 janvier 2019, à la chaîne *SBT*, le président *Bolsonaro* a évoqué des négociations avec le Pentagone en vue d'accueillir une base militaire américaine au Brésil.⁸ Cette déclaration a soulevé une forte opposition au sein des forces armées pour qui le pays est capable de se défendre seul.

Lors de son investiture, le 2 janvier 2019, le nouveau président accueillit le Premier ministre israélien, *Benjamin Netanyahu*. C'était la première fois qu'une personnalité israélienne de cette importance se rendait au Brésil. Le président *Bolsonaro* annonça à cette occasion le prochain transfert de l'ambassade brésilienne de Tel-Aviv à Jérusalem.

Le secrétaire d'Etat américain *Mike Pompeo*, qui s'était également rendu à l'investiture, où il a également rencontré le ministre

La guerre menace de plus en plus! Mais qui prend les contre-mesures?

par Karl Müller

Les dangers de guerre augmentent. Néanmoins, le mouvement pacifiste est affaibli. Voici quelques observations concrètes et considérations fondamentales.

Il faut le répéter comme le fameux «ceterum censeo»: la confrontation entre les Etats membres de l'OTAN d'une part et la Russie et la Chine d'autre part ne cesse de se renforcer. La présidence américaine de Donald Trump n'a rien fait pour changer cela. Parfois, un simple coup d'œil sur une semaine suffit pour voir à quel point les choses vont mal.

Les gouvernements des Etats-Unis puis de la Russie ont dénoncé le traité de 1987 entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la destruction et l'interdiction de toutes les armes nucléaires terrestres à moyenne portée (INF).

La ministre allemande Ursula von der Leyen a rendu visite aux troupes de la Bundeswehr et de l'OTAN en Lituanie. Les Allemands y sont aux commandes. Von der Leyen a justifié l'avance des soldats allemands et de l'OTAN par ces mots: «Nous réagissons à la politique agressive de la Russie». La ville lituanienne de Rukla, où se trouvent les troupes allemandes et celles de l'OTAN, n'est qu'à 100 kilomètres de la frontière russe. L'OTAN a donné à son avancée le nom de «Enhanced Forward Presence» [«Présence avancée renforcée»].

Après les Etats-Unis, certains gouvernements d'Etats de l'UE, dont le gouvernement allemand, ont également reconnu un politicien vénézuélien non élu comme président intérimaire du pays, renforçant ainsi la spirale de l'escalade de la violence. L'objectif est de renverser le président au pouvoir. De toute évidence, il ne s'agit pas seulement de la poursuite du développement interne du Venezuela et des matières premières, mais aussi de la tentative de briser l'alliance du Venezuela avec la Russie et la Chine.

Le 6 février, les représentants des 29 Etats membres actuels ont signé à Bruxelles le protocole d'adhésion de la Macédoine du Nord en tant que 30^e membre de l'OTAN; afin de réduire encore l'influence de la Russie dans les Balkans, comme on le déclare officiellement.

«Le niveau de conflit potentiel a atteint un point très dangereux.»

Die Bundeswehr, le magazine de l'Association des forces armées allemandes – c'est l'association professionnelle des soldats de la Bundeswehr – a intitulé son numéro de février 2019: «Politique de sécurité. Les tranchées s'approfondissent».

Enfin, le 30 janvier, lors d'une réunion à Pékin entre les cinq puissances nucléaires – les Etats-Unis, la Russie, la Chine, la Grande-Bretagne et la France –, le vice-ministre russe des Affaires étrangères *Sergei Ryabkov* a déclaré: «La situation en matière de sécurité internationale ne s'est pas stabilisée et s'est même aggravée. Le niveau de conflit potentiel a atteint un point très dangereux.» ...

... Mais contrairement à l'automne 1962, lorsque le monde n'était qu'à un cheveu d'une guerre nucléaire lors de la crise cubaine, nous ne voyons nulle part dans les Etats de l'OTAN des personnalités responsables reconnaissant la gravité de la situation et prenant des contre-mesures décisives.

Chaque jour, on verse de l'huile sur le feu

Au contraire, chaque jour on verse d'huile sur le feu. Quiconque tente de prendre des contre-mesures est attaqué et calomnié. L'«Integrity Initiative» (cf. *Horizons et débats* n° 3 du 4/2/19), créée en Grande-Bretagne, en est un exemple. Prenez connaissance du rapport intérimaire fuité du «directeur de succursale» allemand *Hannes Adomeit* à son «officier traitant» britannique sur le «cluster allemand» daté du 3 octobre 2018 (<https://edoc.site/-interim-report-pdf-free.html>) et sa description désobligeante de toutes les forces en Allemagne qui luttent pour de meilleures relations germano-russes. En Allemagne, où la résistance au concept d'ennemi de l'OTAN est encore la plus forte, on peut s'attendre à certaines réactions dans les semaines et les mois à venir.

Le rôle obscur des médias de masse

Les médias jouent un rôle obscur. Ils sont à l'avant-garde lorsqu'il s'agit de créer une atmosphère de dénigrement. Ainsi, un quotidien suisse du 4 février 2019 a placé le titre suivant: «Le peuple n'a plus peur de Maduro. Le régime vénézuélien vacille comme jamais auparavant. Guaidó se sent protégé par le peuple.» L'article compare Guaidó et Maduro: Guaidó est présenté comme le «héros de la libération» se sentant «protégé plutôt que menacé par le peuple» et non pas soutenu uniquement par le président américain mais par «le monde libre tout entier». Maduro aurait également essayé de mobiliser ses partisans – «au moins ce qu'il en reste», dixit le journal. Mais: «Pour que les célébrations [du 20^e anniversaire de l'entrée en fonction d'*Hugo Chávez*] ne paraissent pas trop maigres, les claqueurs ont dû être amenés en bus.» Quel contraste: comme au théâtre, c'est ici le héros radieux des Etats de l'OTAN, là l'homme des ténèbres vacillant dépendant de la Russie et de la Chine.¹

Mais ce ne sont pas seulement les produits médiatiques privés qui font sonner les tambours de guerre. Les radiodiffuseurs publics ont également abandonné les reportages et les commentaires équilibrés. En Allemagne, par exemple, le *Deutschlandfunk* est dans le groupe de pointe.²

Que font les jeunes gens?

Et les jeunes gens? N'étaient-ils pas jadis l'espoir de la paix et du mouvement pour la paix? De nombreux jeunes de toute l'Europe manifestent à nouveau – pendant les heures de classe et contre la politique climatique de leurs gouvernements. Il est cependant étrange que ces adolescents, dont on attend en règle générale de bonnes intentions, abusent de leurs heures d'enseignement et soient largement et positivement soutenus par les médias dominants. Même le WEF de Davos leur a tendu une oreille attentive. Qui couche avec qui?

Et pourquoi ces jeunes ne manifestent-ils pas aussi pour la paix, contre le bellicisme croissant des Etats de l'OTAN, contre le pouvoir et la politique des impérialistes globalisés, en faveur de l'Etat de droit souverain, démocratique et libéral et le respect de la Charte des Nations Unies? ... Et pour une bonne formation réelle?

Connaissent-ils le contenu de la Charte des Nations Unies?

Leurs enseignants leur ont-ils déjà parlé des contenus de la Charte des Nations Unies? Par exemple, le paragraphe 4 de l'article 2: «Les membres de l'Organisation [des Nations Unies] s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.» Les élèves manifestants ont-ils appris que l'article 2 de la Charte des Nations Unies interdit toute ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat, que l'article 1 de la Charte des Nations Unies exige des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples au sein de la communauté internationale et que l'article 1 des deux Pactes relatifs aux droits humains de 1966, juridiquement contraignants, garantit le droit à l'autodétermination pour tous les peuples?

«Immaturité» n'est pas une loi naturelle

Les élèves seraient très probablement faciles à rallier à la cause de la paix. Comme pour tout être humain, le désir de paix serait un désir tout naturel pour eux. Il y a cent ans, un an après la fin de la Première Guerre mondiale, le psychologue *Alfred Adler* a écrit un

article qui vaut toujours et encore la peine d'être lu à l'heure actuelle: «L'autre côté. Une étude de la psychologie des masses sur la culpabilité du peuple».³ Adler était l'un des rares penseurs de son époque à s'opposer à la théorie des pulsions agressives de l'être humain et à ne pas voir la guerre comme étant enracinée dans la nature humaine. Il a écrit: «Quiconque a vu et compris ce peuple bâillonné, conduit à la boucherie, ne se lassera pas de crier dans le monde: ce peuple était immature et a été gardé ainsi par tous les moyens de la ruse et de la violence!»

Et plus bas dans l'article: «Non! Celui qui a vécu avec lui absoudra ce peuple de toute culpabilité envers la guerre. [...] On l'a traîné, poussé, conduit à l'abattoir. Personne ne lui a dit la vérité. Ses écrivains et ses journalistes étaient sous le charme ou à la solde du pouvoir militaire. Suite à la honte de son déshonneur, il a tenté de se sauver sous le drapeau de son oppresseur. Par honte du déshonneur passé et présent, il est resté silencieux jusqu'à ce jour.»

Devrons-nous décrire notre génération de la même manière?

L'humanité est avancée. L'«immaturité» des populations d'il y a 100 ans n'est pas une loi naturelle. Les tentatives de séduction et le harcèlement par le pouvoir ne sont pas le vrai intérêt de l'homme, l'être humain est ouvert à une relation libre et d'égal à égal, à un échange sérieux d'informations et d'opinions dans la recherche de la vérité.

Alors, qui prend les contre-mesures? •

¹ De tels éloges concernant *Juan Guaidó* sont en opposition avec les recherches d'auteurs comme *Dan Cohen* et *Max Blumenthal*. Selon eux, ce politicien peut être clairement décrit comme une sorte de criminel politique. Ceci peut être lu en allemand sur *Nachdenkseiten* du 4/2/19 («Juan Guaidó: Ein Staatschef aus dem Regime-Change-Labor»; <https://www.nachdenkseiten.de/?p=49003>) et dans l'article original en anglais avec les liens vers les sources sur la page *Grayzone* du 29/1/19 («The Making of Juan Guaidó: How the US Regime Change Laboratory Created Venezuela's Coup Leader»; <https://grayzoneproject.com/2019/01/29/the-making-of-juan-guaido-how-the-us-regime-change-laboratory-created-venezuelas-coup-leader/>).

² De même, dans un commentaire du 9/2/19. Sans aucune preuve, il y est affirmé: «Poutine aggrave la situation depuis des années», la Russie menace avec le «gourdin atomique», la Russie est «agressive», ses «armes menaçantes» sont «depuis longtemps prêtes», le gouvernement russe «fait la guerre... avec des armes en Ukraine, avec d'autres moyens en Europe, avec du poison à Salisbury», etc.

³ Le texte se trouve entre autres dans: *Bruder-Bezzel, Almut* (Ed.). *Adler, Alfred. Gesellschaft und Kultur*. Band 7 der *Alfred Adler Studienausgabe*, édité par Karl Heinz Witte, 2009, p. 120s.

«L'attaque planifiée contre ...»

suite de la page 3

péruvien des Affaires étrangères, *Néstor Popolizio*, a annoncé avec le président Bolsonaro son intention de lutter avec lui contre les «régimes autoritaires» du Venezuela et de Cuba. De retour aux Etats-Unis, il a fait escale à Bogota pour rencontrer le président colombien, Iván Duque. Les deux hommes sont convenus de travailler à isoler diplomatiquement le Venezuela. Le 4 janvier 2019, les 14 Etats du Groupe de Lima (dont le Brésil, la Colombie et le Guyana) se sont réunis pour considérer «illégitime» le nouveau mandat de Nicolas Maduro qui débute le 10 janvier;⁹ un communiqué qui n'a pas été signé par le Mexique. En outre, six des Etats-membres déposeront une plainte à la *Cour pénal internationale* contre le président Nicolas Maduro pour crime contre l'humanité.

Il est parfaitement clair aujourd'hui que le processus vers la guerre est en marche. Des forces énormes sont en jeu et peu de choses peuvent désormais les arrêter. C'est dans ce contexte que la Russie étudie la possibilité d'établir une base aéronavale permanente au Venezuela. L'île de La Orchila – où le président Hugo Chávez avait été retenu prisonnier lors du coup d'Etat d'avril 2002 – permettrait de stationner des bombardiers stratégiques. Ce serait une menace bien plus grande pour les Etats-Unis que ne le furent,

en 1962, les missiles soviétiques stationnés à Cuba.

Source: *Réseau Voltaire* du 8/1/19

¹ Tidd, Admiral Kurt W. «Plan to overthrow the Venezuelan Dictatorship – «Masterstroke»», *Voltaire Network*, 23/2/18; Calloni, Stella. «Le «Coup de Maître» des Etats-Unis contre le Venezuela», *Réseau Voltaire*, 11/5/18; Meyssan, Thierry. «Les Etats-Unis préparent une guerre entre latino-américains», *Réseau Voltaire*, 18/12/18.

² Barnett, Thomas P. M. *The Pentagon's New Map*, Putnam Publishing Group, 2004. Meyssan, Thierry. «Le projet militaire des Etats-Unis pour le monde», *Haïti Liberté* (Haïti), *Réseau Voltaire*, 22/8/17.

³ Obama, Barack. «Declaration of a National Emergency with Respect to Venezuela», «Executive Order – Blocking Property and Suspending Entry of Certain Persons Contributing to the Situation in Venezuela», *Voltaire Network*, 9/3/15.

⁴ «Brexite: Londres assume sa nouvelle politique coloniale», *Réseau Voltaire*, 3/1/19.

⁵ «Assad et Chavez appellent à la formation d'un Mouvement des alliés libres», *Réseau Voltaire*, 28/6/10.

⁶ Dinucci, Manlio. «Grandes manœuvres autour du Venezuela», *Il Manifesto* (Italie), *Réseau Voltaire*, 23/8/17.

⁷ Hope, Christopher. «We are opening new overseas bases to boost Britain», *Sunday Telegraph*, 30/12/18.

⁸ Cantanhêde, Eliane. «Ficamos satisfeitos com a oferta da base militar», diz Pompeo», *O Estado de S. Paulo*, 6/1/19.

⁹ «Declaración del Grupo de Lima», *Red Voltaire*, 4/1/19.

«Déclaration de solidarité avec la République bolivarienne du Venezuela»

publié le 10 février 2019 par le Président de la SADC, Son Excellence M. Hage G. Geingob, président de la République de Namibie

La *Communauté de développement de l'Afrique australe** (SADC) note avec préoccupation les tentatives des dirigeants de certains pays de s'immiscer dans les affaires et la souveraineté de la République bolivarienne du Venezuela.

Ces pays ont notamment tenté de saper un gouvernement démocratiquement élu de la République bolivarienne du Venezuela dirigé par le président *Nicolas Maduro Moros* en déclarant *M. Juan Guaidó Marquez* président par intérim de la République bolivarienne du Venezuela.

La SADC condamne ces violations des principes du droit international, en particulier le respect de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains.

La SADC note que le peuple de la République bolivarienne du Venezuela a exprimé ses choix politiques lors des

élections législatives et présidentielles de décembre 2015 et mai 2018 respectivement, et exhorte la communauté internationale et toutes les parties concernées à respecter le résultat de ces élections.

Source: https://www.sadc.int/files/8415/4980/4167/Solidarity_statement_with_the_Bolivarian_Republic_of_Venezuela_by_SADC_Chairperson.pdf (Traduction *Horizons et débats*)

* La Communauté de développement de l'Afrique australe (Southern African Development Community SADC) est une organisation régionale pour l'intégration économique et politique en Afrique australe. Elle est basée à Gaborone, au Botswana. Les 16 pays membres sont l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, les Comores, la République démocratique du Congo, le Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Swaziland, Zambie, Zimbabwe et Tanzanie.

La réponse aux Gilets jaunes? L'impératif d'une même règle pour tous

par Chantal Delsol, France*

La concorde ne sera rétablie que si les mêmes principes s'appliquent à tous les Français en matière de travail, de retraite et d'avantages sociaux, argumente le professeur de philosophie politique.

On a l'impression de ne pas bien comprendre au juste ce que veulent les Gilets jaunes, ni pourquoi le mouvement continue alors que le gouvernement a déjà concédé beaucoup et fait des efforts en termes de concertation. Pourtant, un mouvement de cette ampleur, aussi durable et aussi profond (appuyé par une majorité de la population), ne doit rien au hasard ni au caprice. Il vient de loin, et Emmanuel Macron hérite probablement aussi des négligences de ses prédécesseurs. Il est alarmant, parce que c'est un drame social révélant des fractures de longue date, bien installées dans le paysage, et mortifères.

«Pourtant, un mouvement de cette ampleur, aussi durable et aussi profond [...], ne doit rien au hasard ni au caprice. Il est alarmant, parce que c'est un drame social révélant des fractures de longue date, bien installées dans le paysage, et mortifères.»

On peut s'étonner de voir les occupants des ronds-points réclamer la justice sociale, le partage, davantage d'égalité entre les plus riches et les plus pauvres. La France est sans doute le pays du monde où il y a le plus de redistribution. Plus de la moitié de la population (ce qui est énorme) n'y paye pas d'impôts sur le revenu. Tous les habitants, citoyens ou non, y bénéficient de l'école gratuite, de la santé gratuite et de toutes sortes d'autres services qu'il serait trop long d'énumérer. Beaucoup de citoyens du monde rêveraient d'être français. Alors on pense au *paradoxe de Tocqueville*¹ plus votre société est égalitaire, plus vous ressentez la moindre inégalité comme insupportable.

Il faut pourtant aller plus loin. L'inégalité qui engendre la révolte n'est pas seulement celle du porte-monnaie, mais celle des statuts, des avantages, des sécurités, des préséances. Disons-le: des privilèges. On dirait

«Le sommet de ce système étant la classe mandarinale, qui, ayant réussi un concours vers l'âge de 25 ans, reçoit de l'Etat un salaire à vie avec tous les avantages attendus, même hors périodes de travail.»

bien que la société des réseaux sociaux a révélé l'ampleur des corporatismes. C'est là que s'incarne le mépris de classe. C'est là que surgissent le malaise et les revendications.

Car la France n'est pas seulement un pays monarchiste, où le présidentialisme ne cesse de s'accroître au détriment du gouvernement et des assemblées, et où le président vient d'arracher aux collectivités locales la dernière autonomie qui leur restait: la possibilité de lever un impôt, en l'occurrence la taxe d'habitation. La France est de surcroît un pays dans lequel un quart des habitants bénéficient de régimes corporatistes, obtenus au fil des 75 ans qui nous séparent de la guerre et grâce notamment aux Trente Glorieuses. Les avantages de ces systèmes sont parfois exorbitants, toujours intéressants, en tout cas intouchables et dissimulés. Le premier avantage, et non le moindre, étant l'emploi garanti.

Les bénéficiaires des corporations travaillent souvent moins, voire beaucoup moins que les autres, ne risquent pas le licenciement et bénéficient de protections de tous ordres. Le sommet de ce système étant la classe mandarinale, qui, ayant réussi un concours vers l'âge de 25 ans, reçoit de l'Etat un salaire à vie avec tous les avantages attendus, même hors périodes de travail. Depuis le tournant du XX^e au XXI^e siècle, cette classe est devenue une caste – les chiffres montrent depuis cette période que contrairement à ce qui se passait auparavant, il faut désormais être fils de mandarin pour avoir vraiment des chances de le devenir soi-même. La révolte des Gilets jaunes face au salaire de Mme Jouanno² était la partie émergée d'un iceberg.

L'autre caractéristique de ces corporatismes, c'est le secret: ils sont entourés de silences et de ténèbres. Il est probable qu'une sorte de honte saisit Bercy à l'idée de dévoiler le coût énorme de ces emplois à vie, tous

«L'autorité ne peut pas décider de priver le système de certains avantages indus, sans commencer par s'en priver elle-même. C'est le b.a.-ba du commandement.»

avantages additionnés. C'est si peu démocratique. C'est si digne d'une oligarchie bananière. Le secret évidemment encourage toutes les fausses informations: chaque avantage qu'on révèle en suppose mille autres qu'on ignore et mille autres qu'on invente – ce qui alimente les «fake news», c'est moins la sottise populaire que l'opacité des privilèges. Les Gilets jaunes savent, en tout cas, qu'au moment où l'Etat est surendetté et ruiné, un groupe de chanceux, dont on peut discuter l'ampleur, vit confortablement sans crainte du chômage ni du lendemain, peut demander un emprunt à la banque ou aller chez le dentiste sans état d'âme.

C'est sans doute d'un mouvement salutaire qu'Emmanuel Macron s'était saisi [au printemps 2018] de la question du statut des cheminots, lequel représente l'un des exemples du corporatisme français. L'idée était bonne, mais il aurait fallu commencer par le haut! L'autorité ne peut pas décider de priver le système de certains avantages indus, sans commencer par s'en priver elle-même. C'est le b.a.-ba du commandement. Faute de quoi, on court à l'échec. Et dans le cas précis, s'étend encore la guerre des classes.

«Les occupants des ronds-points sont des gens qui travaillent et ne veulent pas mendier. Ils demandent juste que l'argent des impôts soit utilisé au bon endroit.»

Certaines mesures ont été prises dans ce sens, traduisant bien la volonté du pouvoir en place. J'ai constaté personnellement, à ma grande satisfaction, que dans les premiers mois après l'élection présidentielle, il avait été donné ordre de supprimer l'abonnement SNCF gratuit à vie (en première classe, naturellement) pour les parlementaires honoraires – exemple d'un avantage injustifié et injuste qui ne doit pas être indolore à la nation. Encore un effort, Monsieur le Président!

Les samedis à la figure révolutionnaire auxquels nous assistons depuis deux mois racontent la fureur d'une population qui voit lever d'énormes impôts pour financer des corporatismes. Alors que les impôts devraient servir, comme dans tous les pays alentours, à financer les services publics, ici devenus indigents à force de surendettement. La revendication de démocratie n'est pas seulement liée au Référendum d'initiative citoyenne, mais à la suppression des privilèges.

C'est probablement en partie pour cette raison que l'élite française est si réservée devant cette révolte – et en privé, si méprisante. Elle commence à comprendre que c'est elle-même qui est mise en cause, non dans son autorité, mais dans ses passe-droits. Tu



Chantal Delsol (photo mad)

trembles, carcasse! Aux premiers jours du conflit, et pour l'enterrer dans l'œuf, elle avait commencé à proposer quelques allocations supplémentaires: on se rappelle un responsable politique annonçant que dans certaines écoles on servirait un petit déjeuner aux enfants... pathétique! Les occupants des ronds-points sont des gens qui travaillent et ne veulent pas mendier. Ils demandent juste que l'argent des impôts soit utilisé au bon endroit.

Notre élite, depuis qu'elle a abandonné le marxisme, ne porte plus le peuple aux nues et même ne le défend plus guère. Elle ne voit plus en lui une foule d'opprimés portant l'avenir du monde, mais une population de «petits Blancs», de poujadistes revanchards et frustes, plus proches de l'électorat *Le Pen* que du glorieux prolétariat d'antan. D'où sa réserve.

Il est aujourd'hui savoureux de voir les médias les plus à gauche prendre le parti de l'Ordre. Les clivages idéologiques périmés ont été remplacés par des antagonismes de classe. Le malheur est que si les premiers portent au moins des convictions, les seconds sont carrément répugnants. Il nous faudrait au plus tôt une nuit du 4-Août.³ Ce serait la vraie réponse aux Gilets jaunes.

Source: © Chantal Delsol/Le Figaro du 15/1/19

Notes de la rédaction:

¹ Alexis de Tocqueville (1805–1859), philosophe, historien et politicien français, a mis au jour divers paradoxes sociaux dans son ouvrage de 1830 intitulé «De la démocratie en Amérique».

² Chantal Jouanno, née en 1969, est une politicienne française. Après une maîtrise d'administration économique et sociale et un diplôme de *Sciences Po*, elle entre à l'*Ecole nationale d'administration* (ENA) en 1997. Par la suite, fut collaboratrice de Nicolas Sarkozy, secrétaire d'Etat, ministre des Sports et sénatrice. En mars 2018, Emmanuel Macron la nomme présidente de la *Commission nationale du débat public* (CNDP). Dans cette position, elle est chargée par l'exécutif de coordonner le «grand débat national» voulu pour répondre au mouvement des Gilets jaunes. Quelques jours avant le début de ce grand débat, elle se retire de son pilotage à la suite des critiques avancées envers son salaire de 15 000 euros par mois.

³ La «nuit du 4 août 1789» est la séance de l'Assemblée nationale constituante à Versailles. Suite aux révoltes dans les campagnes, à la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 et aux pressions exercées par la population, le Parlement décida de l'abolition des privilèges des ecclésiastiques, des nobles, des corporations, des villes et des provinces par divers décrets.

Horizons et débats

Bimensuel favorisant la pensée indépendante,

l'éthique et la responsabilité

Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur

Coopérative Zeit-Fragen

Rédacteur en chef

Jean-Paul Vuilleumier

Rédaction et administration

Case postale, CH-8000 Zurich

Tél. +41 44 350 65 50

Fax +41 44 350 65 51

hd@zeit-fragen.ch

www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6

IBAN: CH64 0900 0000 8774 8485 6

BIC: POFICHBEXXX

Imprimerie

Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 168.– frs/ 108.– euros

ISSN 1662 – 4599

© 2019 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

Largesses étatiques pour les élites

jp.v. Quatre hommes coûtent à la France dix millions par an. L'un d'entre eux a reçu de l'Etat plus de 85 millions d'euros au titre de sa retraite, selon les chiffres calculés par l'ancien député socialiste René Dosière. Il a également évalué que ce dernier nous coûte en plus 2,5 millions d'euros par an. Eh oui, Valéry Giscard d'Estaing, à la retraite depuis 38 ans, coûte à la France 6849 euros par jour! Les trois autres sont aussi des anciens présidents de la République – Jacques Chirac avec 1,5 millions, Nicolas Sarkozy avec 2,2 millions d'euros et François Hollande. Ce dernier, jeune retraité, touche depuis mai 2017 5184 euros par mois comme ancien locataire de l'Élysée plus 6208 euros

comme ancien député, 3473 euros comme ancien conseiller référendaire de la Cour des comptes et 403 euros au titre de diverses fonctions secondaires. Mais ce n'est pas fini, car la générosité de Marianne étant apparemment sans limite, le trésorier du Conseil constitutionnel va lui verser, à vie, un chèque de 12 000 euros bruts. Soit au total, 27 000 euros par mois. La retraite nette annuelle de M. Hollande: 324 000 euros. Quelques autres brouilles comme la protection policière, un secrétariat avec plusieurs collaborateurs, une voiture avec chauffeur etc. sont également financés par l'Etat.

Ces chiffres donnés par l'IFRAP (Fondation pour la recherche sur

les administrations et les politiques publiques) ne sont, hélas, pas contestables et montrent combien, en fin de compte, la politique rapporte gros. On peut donc comprendre la colère populaire face aux invraisemblables privilèges qui ne se limitent pas aux «plus hauts fonctionnaires» mais à une «caste» de milliers de hauts fonctionnaires (dont certains sont rémunérés 300 000 euros par an), de députés, de sénateurs, de présidents de commission, etc.

Source: Extraits de l'article «Scandales des rémunérations: et si les anciens Présidents montraient l'exemple?» par Floris de Bonneville, publié sur www.bvoltage.fr le 13/1/19.

«Les frontières – lignes de séparation spatiales et sociales au cours des époques»

Présentation d'une analyse historique d'un phénomène intemporel

par Manfred Strankmann

La maison d'édition Promedia fait paraître un excellent ouvrage pratique d'Andrea Komlosy* sur l'actuelle situation européenne au sujet des frontières dans une perspective globale. Andrea Komlosy, professeure viennoise d'histoire économique et sociale s'élève dans ses écrits contre le fait de styliser unilatéralement les frontières, soit comme représentation idéale ou comme barrière contre l'ennemi. Elle démontre que le développement des frontières et leur usage ont évolué au cours de l'histoire et explore ainsi le potentiel de domination, mais aussi de protection et de libération des frontières. Pour Andrea Komlosy, le débat au sujet des frontières n'est pas limité au sujet, c'est aussi une méthode: «Une méthode de reconnaissance de l'inégalité, de sa mise en œuvre et de son travestissement, et une méthode de développement et de mise au point de la justice sociale». (p. 10) C'est ainsi qu'elle le formule en résumé: «Une tâche primordiale consiste à remplacer la manipulation par la frontière par l'autodétermination de la frontière». (p. 10) Avec le livre «Frontières», Andrea Komlosy a présenté une analyse historique tout à fait lisible d'un phénomène intemporel, qui pour l'essentiel contribue à une réflexion concrète, argumentée et reflétant une discussion sur un sujet très actuel.

«Frontières fermées» contre «no border»

Le livre «Frontières» est construit comme suit: il s'ouvre par une introduction et un court texte de rappel historique. S'ensuivent les trois chapitres principaux «Chronologie de la territorialité», «Typologie des frontières» et «Régime et politique des frontières», suivis de perspectives sous forme d'une postface.

Dans l'introduction, Andrea Komlosy décrit les antipodes de la discussion actuelle au sujet des frontières et démontre que l'«espace sans frontières proclamé». (p. 7) ne s'est pas matérialisé. Avec la chute du Rideau de fer, l'idéologie de l'espace sans frontières aurait dû triompher en Europe. Les barrières entre capitalisme et communisme, établies par le système, étaient tombées. A l'intérieur de l'espace Schengen de l'UE, les frontières intérieures avaient été levées. Il semblait alors que dans un laps de temps très court il n'y aurait bientôt plus aucune frontière.

Mais l'euphorie autour de l'espace sans frontière proclamé bascula rapidement. Il s'en suivit un appel au rétablissement des frontières: contre les migrants, contre la mainmise des entreprises étrangères, contre l'islamisation de la société européenne et beaucoup d'autres influences «étrangères».

Selon Andrea Komlosy, l'époque des frontières ouvertes se fondait sur une isolation rigide simultanée envers les individus provenant d'Etats tiers. Les frontières n'étaient pas vraiment levées, mais seulement déplacées vers les limites extérieures de l'UE. A l'inverse, l'actuel «réapparition» de frontières ne signifie nullement la fin de l'intervention occidentale illimitée partout dans le monde, que ce soit sur le plan économique ou militaire. Les organisations internationales financières et commerciales dominées par l'Occident (le FMI, la Banque mondiale, l'OMC) préconisent la libre circulation des capitaux et le libre-échange. C'est ainsi qu'ils prennent en main les instruments du pouvoir des pays du sud mondial afin de protéger leurs propres marchés et de procurer à leurs propres citoyens, emplois et revenus. Les efforts naissants de développement et d'intégration interrégionale de ces pays sont combattus par tous les moyens. C'est une des conséquences de cette lutte que ses victimes, de plus en plus nombreuses, cherchent leur salut en se réfugiant vers le nord opulent. C'est là que se

mettent en place des écluses pour migrants, afin de pouvoir sélectionner les mieux formés et les plus accommodants pendant que les autres atterrissent sur le marché du travail au noir ou sont renvoyés chez eux par la force.

Ce dernier développement a cependant aussi des effets à l'intérieur de nos sociétés. Andrea Komlosy écrit: «Sur cet arrière-plan, la déchirure se propage aussi dans la société d'abondance du nord mondial. A travers tous les camps idéologiques du monde, s'ouvre un conflit opposant deux fractions: l'un qui «exige des frontières», l'autre qui scande «no border». [...] Derrière les idéologies diverses se dissimulent des intérêts tangibles: du côté des entrepreneurs, on salue la dérégulation du marché du travail; la nouvelle classe moyenne se réjouit du multiculturalisme de la gastronomie et de l'avantageuse disponibilité des services familiaux; la main-d'œuvre traditionnelle, menacée par la compétition sur le marché du travail, souhaite de plus hautes barrières douanières qui découragent les indésirables». (p. 7) Qu'ils soient xénophobes ou favorables aux étrangers, les deux camps tombent d'accord sur un point: ils instrumentalisent les frontières dans la perspective ou elles contribuent – par leur renforcement ou leur abolition – à la prospérité de leur propre groupe social.

Les hommes ont besoin de frontières

Andrea Komlosy s'élève contre le fait de styliser unilatéralement les frontières soit comme idéal rêvé, soit comme repoussoir.

Des deux côtés, il s'agit là d'une surestimation de ce que peuvent entraîner les barrières, les murs, les visas et les quotas de l'immigration, du marché du travail ou du droit d'asile. Dans les frontières, tout comme dans un monde sans frontières, on projette des espoirs que ces derniers ne peuvent satisfaire. A l'inverse, les frontières permettent réellement la mise en place de mécanismes par lesquels les Etats ont la possibilité d'établir des jalons économiques et politiques et d'en obtenir des avantages ou des inconvénients pour les citoyens et la main d'œuvre.

Mettre en pratique une frontière est beaucoup plus complexe que ne veulent l'admettre les idéalistes des «frontières fermées» et ceux du «no border». Andrea Komlosy démontre à ses lecteurs que les gens ont besoin de frontières. Pour eux, la frontière est un instrument dans la représentation des relations humaines et ne peut pas vraiment être supprimée, car elle interagit en tant que besoin de liaison spatiale et d'identification. Les frontières sont une constante principale dans le vivre-ensemble des individus et des communautés. Pour ne rappeler que les plus importantes, il existe des frontières politico-administratives, militaires, économiques, sociales, culturelles, sexuelles et idéologiques. Toutes ces frontières font, selon elle, l'objet de conflits d'intérêts et de décisions politiques. Il y a partout des questions de démarcation et de passage des frontières. Sans frontières, on ne peut ni préserver ni franchir quoi que ce soit.

Territorialité et perspective historique

La territorialité désigne l'aspect spatial de la frontière. C'est elle qu'utilise Andrea Komlosy comme concept général, «ce qui relie les gens en général, mais notamment les groupes sociaux et les communautés politiques dans leur représentation d'un commun accord avec un territoire déterminé». (p. 13)

Dans le 1^{er} chapitre «Chronologie de la territorialité», l'auteur développe cinq aménagements du territoire: 1) la territorialité des sociétés traditionnelles agissant au niveau suprarégional, des cités-Etats et des empires jusqu'au XIII^e siècle, 2) le kaléidoscope

médiéval de la territorialité en chevauchement du XIII^e au XV^e siècle, 3) le territoire-Etat précédant l'époque moderne, avec extension impériale ou coloniale du XVI^e au XIX^e siècle, 4) l'ordre souverain des Etats-nations du XVIII^e au XX^e siècle et 5) le système d'Etat dénationalisé par la *Global governance* au tournant du XX^e vers le XXI^e siècle. Ces cinq classifications ne s'articulent pas simplement l'une avec l'autre au cours du temps; au contraire elles se sont souvent, l'ancienne comme la nouvelle, empiétées.

La territorialité des sociétés traditionnelles interrégionales, des cités-Etats (la Polis des Grecs, les Mayas, les Aztèques entre autres) et des empires (assyrien, persan, romain entre autres) est fondée sur l'extension de la domination par des moyens militaires. En cela, il ne s'agissait pas d'unité territoriale sous forme de superficie ou de frontières extérieures, mais de points, chemins et réseaux élargissant l'espace.

Au Moyen-Age, Andrea Komlosy parle d'un kaléidoscope. Cela «était caractérisé par les dynasties, l'Eglise et la noblesse, la culture des villes libres (les bourgs) de marchands et de négociants, ainsi que des couches inférieures mobiles de la population, reliés par des réseaux (telle la Hanse) et interagissant en un patchwork naturel». (p. 227) A partir du XVI^e siècle s'installe une tendance à la représentation dans l'espace de l'ordre politique et social dans les mères-patries européennes, leurs domaines d'extension extra européens et leurs colonies. Entre le XVI^e et XIX^e siècle, les différentes parties successives du monde est-européen et extra-européen ont été intégrées dans un système mondial dominé par l'Europe occidentale. Le droit des régions mondiales colonisées et dépendantes à régir elles-mêmes leur propre politique frontalière s'est ainsi trouvé limité ou imposé par la force. Graduellement, au XIX^e siècle, au cours de la transformation des anciens empires en Etats constitutionnels nationaux, puis lors de la décolonisation progressive (XIX^e et XX^e siècle), l'ordre de l'Etat colonial s'est transformé en ordre d'Etat international. C'est alors, avec le début de la *globalisation* (transformation des moyens de production centralisés en chaînes de production globales incluant des pôles de fabrication répartis sur le globe), que cet ordre se serait trouvé en opposition à la souveraineté nationale de l'Etat et de sa protection par le droit international. Andrea Komlosy le formule ainsi: «Bien que les Etats et les institutions internationales existent toujours, ils se trouvent depuis les années 1980 pris dans le bouleversement de la *Global governance*, au sein de laquelle les intérêts des Etats et l'équilibre de ces intérêts dans leurs institutions démocratiques reculent en faveur d'un ordre global agissant uniquement dans l'intérêt du capital. C'est ainsi que les Etats occidentaux passent de l'Etat-providence à l'Etat de concurrence, s'engagent dans la voie d'une déconstruction des institutions orientées vers le bien public, et ce dans l'intérêt de l'évaluation des fonds propres, acceptant de plus en plus les formes autoritaires du pouvoir». (p. 228)

L'auteur établit la simultanéité suivante: au moment même, où les Etats occidentaux s'écartent du principe de souveraineté nationale et de sa protection de droit international, les pays nouvellement industrialisés du sud mondial émettent des droits à une collaboration égalitaire sur le plan légal dans l'ordre international, sur la base du succès compensé de leur développement économique. Selon Andrea Komlosy, «la démocratisation des relations internationales exigée – dans le sens d'un ordre universel multipolaire – a jusqu'à maintenant échoué, suite à la véhémence



ISBN 978-3-85371-434-8

ence avec laquelle les grands consortiums occidentaux rattachent la libre circulation des capitaux et des marchandises – ce qu'ils appellent «libre-échange» – à la protection de leurs propres marchés envers la concurrence des pays nouvellement industrialisés, et font de ce libre-échange les protégeant la condition de leur participation à l'économie mondiale». (p. 229)

Quelles sont les frontières en jeu?

Dans le 2^e chapitre «Typologie des frontières», Andrea Komlosy établit un ordre dans la multiplicité des frontières. Il y est traité aussi bien des *frontières élémentaires* de l'être humain que des *frontières politiques, militaires, culturelles, économiques et sociales*. Elle ne se limite pas en cela qu'à l'aspect spatial de la frontière. Les frontières peuvent être visibles (reconnaissables par les poteaux-frontières, les bâtiments douaniers, les fortifications etc.) ou invisibles (frontières linguistiques, administratives, monétaires, seuils de pauvreté, etc.). Ce que l'auteur désigne comme *frontières élémentaires* est le résultat du *développement personnel de l'individu, de la relation entre individu et nature et de la différenciation sociale*. Selon Andrea Komlosy, cela a trait à la psychologie du développement et aux étapes au sein desquelles l'enfant commence à se voir comme une personnalité distincte et par là même, trace la première frontière entre lui-même, ses proches et l'environnement. La recherche du bon équilibre de cette délimitation de l'individu avec son rattachement à la communauté accompagne tout individu jusqu'au terme de son existence. La pensée et la parole sont les stades suivants de la segmentation dans le développement de l'individu. Le raisonnement, qui permet d'accéder à la pensée, permet à l'individu de différencier les choses les unes des autres. «Pour différencier, comparer, définir, limiter, confronter, fixer une date, classer les choses selon un ordre donné et les ordonner dans des contextes, il faut avoir la capacité de différenciation analytique, et donc de la création de frontières». (p. 93) Pour pouvoir vivre en société, l'individu doit également apprendre les *frontières morales*, telles les valeurs, les coutumes et les règles de conduite.

Parmi les frontières élémentaires, Andrea Komlosy compte également la *relation entre l'homme et la nature*, qui n'a cessé d'évoluer au cours de l'histoire. Les premiers hommes ont pendant des siècles été des chasseurs-cueilleurs et se voyaient comme partie intégrale de la nature; ils n'auraient établis aucune ligne de partage entre eux-mêmes et leur environnement naturel. Ce n'est qu'avec l'introduction des techniques agricoles que l'individu s'est détaché de cette unité et a opposé la nature, à présent définie comme sauvage, à la culture. Les hommes ont construit des agglomérations durables, entourées de remparts. Selon Andrea Komlosy, le village était devenu une endosphère, définie comme l'univers de ses habitants qui se distinguait ainsi du dehors, l'exosphère. Pour

* Andrea Komlosy, née à Vienne en 1957, enseigne à l'Institut des sciences économiques et sociales de l'Université de Vienne. Elle travaille sur des thèmes de l'histoire globale et de ses interdépendances avec les relations régionales. Sa dernière publication parue aux Editions Promedia est intitulée *Arbeit. Eine globalhistorische Perspektive. 13. bis 21. Jahrhundert*. [Le travail. Une perspective de l'histoire globale du XIII^e au XXI^e siècle].

«Au moment même, où les Etats occidentaux s'écartent du principe de souveraineté nationale et de sa protection de droit international, les pays nouvellement industrialisés du Sud mondial émettent des droits à une collaboration égalitaire sur le plan légal dans l'ordre international, sur la base du succès compensé de leur développement économique.»

«Les frontières – lignes de séparation ...» suite de la page 6

comprendre à quel point cette distinction était vitale, son explication se trouve dans la citation suivante: «être exilé dans l'exosphère, était jusqu'au Moyen-Âge une condamnation plus lourde que la peine de mort». (p. 94)

La *séparation de l'homme et de la nature* a aussi trouvé son expression dans le message chrétien sur les relations avec la nature: «Dominez la terre et soumettez-la» (Genèse I, p. 28). Pour Andrea Komlosy, la hiérarchie visible se trouvant à la base de cette démarcation ne peut s'appréhender totalement qu'au travers de la sécularisation liée à l'époque des Lumières. Au travers du développement de la science, la relation de l'homme à la nature a été repensée à l'aide de la technique. La frontière entre endosphère et exosphère a été détruite et «l'exploitation, la colonisation et l'«apprivoisement» de la nature est devenu l'incarnation du progrès de l'humanité, qui lui-même ne connaissait plus aucune frontière». (p. 96) Afin de préparer la nature au service de son utilisation, de son exploitation et de sa valorisation, on a élargi les frontières de la domination. Cela est arrivé dans leurs propres régions aménagées et aussi dans les régions des conquêtes coloniales, «dont la relation symbiotique existant entre les populations indigènes et la nature les a fait immédiatement assimiler à des sauvages». (p. 96)

Selon Andrea Komlosy, des *frontières élémentaires* ont également été établies dans le *domaine sociétal*. Les frontières horizontales sont marquées par des portes, des seuils, des clôtures, des murs, des barrières, des plaques signalétiques. Les frontières verticales existent entre les sexes, les tranches d'âge, les pauvres et les riches, les groupes professionnels, les groupes spécifiques, les classes, les membres d'une religion ou les groupes ethniques. Ici, ce n'est pas la restriction spatiale qui se trouve au premier plan, mais *l'appartenance sociale*. Tout individu entreprend sans cesse dans sa vie quotidienne des classifications au sein desquelles il se classe lui-même et les autres par rapport à son propre groupe ou à d'autres groupes. Ce fait de classer serait ancré dans la pratique et l'expérience et il est souvent vu comme une pratique naturelle au point qu'il n'est pas perçu comme l'établissement conscient d'une frontière, mais comme une conduite naturelle. Les frontières horizontales et verticales peuvent aussi s'empêcher: ainsi, «dans une ville, la disparité des richesses entre habitants pauvres et riches peut créer une polarisation socio-spatiale, si bien que la frontière sociale se transforme en frontière spatiale». (p. 97) Dans les cas extrêmes, une trop grande disparité sociale peut mener à une concentration des pouvoirs, à des conflits ou même à des guerres.

Frontières politiques

Andrea Komlosy traite les frontières politiques comme un aspect central de la compréhension des frontières. Elle explique comment, par les frontières politiques, les communautés sont définies dans le domaine d'application du droit et de la loi au niveau spatial et personnel. Le genre des communautés peut varier des plus petites aux grandes unités d'autodétermination et d'autonomie administrative, incluant une participation politique d'importance variée. «Ces unités spatiales peuvent être un village, une ville, un arrondissement, une province, un Etat, une fédération, une union, s'ils disposent de l'autodétermination politique et de l'autonomie administrative et ne sont pas seulement des organes d'exécution des instances politiques subordonnées». (p. 98)

Les frontières entre les entités (par exemple la fédération, les cantons, les länders, les communes) sont des frontières politiques. Selon l'unité de référence elles peuvent être des frontières intérieures ou extérieures. «La frontière extérieure d'une commune est une frontière politique qui représente, dans la perspective de l'arrondissement, du canton, ou de l'Etat auquel cette commune appartient, une frontière intérieure». (p. 99)

Les frontières politiques sont aussi déterminées lors de la fondation, de la désintégration, de la séparation, de la refondation d'Etats ou lors d'une recombinaison de fédérations d'Etats ou de blocs. Ces frontières politiques interagissent souvent avec les frontières sociales, économiques et culturelles: «Le statut social,

«Selon Andrea Komlosy, il y a déjà longtemps que, dans les régions du monde en crise, les réfugiés sont utilisés comme sujets pour des tests concernant des formes d'enregistrement, de contrôle et d'administration numérisées et biométriques. Ainsi l'UNHCR (Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés) pratique depuis 2002 l'enregistrement biométrique pour les occupants des camps qu'il dirige. Concrètement, on a ainsi pu le mettre en pratique, par exemple depuis 2016 dans le camp de réfugiés jordaniens de Zaatari, avec les bons d'achat consentis aux réfugiés dans le supermarché du camp, enregistrés automatiquement par iris-scan à l'occasion d'un achat effectué à cet endroit. Et pour chaque achat effectué par un réfugié, un pourcent va à la société qui a livré le scanner oculaire, une société dont le siège se trouve aux Iles Cayman, et qui échappe donc à toute fiscalité.»

la prospérité et l'identité culturelle livrent aussi des explications à l'instauration de frontières spatiales: désir d'unité, de maintien, de sécession, de séparation, de rejet de certaines entités régionales ou, au contraire, d'union avec d'autres Etats ou régions. (p. 229)

Pour Andrea Komlosy, la *cession de compétences politiques* aux organes supranationaux de l'UE intervient dans la relation entre frontières intérieures et extérieures. Par le *Traité d'Amsterdam* (1997, en vigueur depuis 1999) qui intégra la *politique étrangère et de sécurité commune* (PESC) dans le traité de l'UE, les Etats-membres cédaient encore davantage de leurs pouvoirs de décision à un niveau subordonné à leur propre Parlement. Pour Andrea Komlosy, cette cession de compétence est préoccupant sur le plan politico-démocratique car au niveau législatif, le Conseil de l'UE n'est pas légitimé démocratiquement, mais se compose des gouvernements (pouvoirs exécutifs) des Etats-membres. Avec les *Accords de Schengen*, faisant partie du *Traité d'Amsterdam*, *l'abolition des frontières intérieures* a été reprise dans le cadre juridique de l'UE. «L'abolition des postes-frontières et du contrôle individuel à la frontière a été préconisée comme un jalon sur la voie d'un monde sans frontières et fêtée comme telle». (p. 105) On ne précisa cependant pas qu'ainsi les frontières nationales ne disparaissaient pas, mais étaient seulement déplacées vers les frontières extérieures de l'Union européenne. En outre, selon Andrea Komlosy, les frontières nationales des Etats-membres de l'UE étaient ainsi transformées en «murs extérieurs de la forteresse-Europe semblant d'autant plus séduisante que la traversée de la frontière extérieure procurait aux entrants un accès prétendument illimité à toute l'Europe». (p. 105)

Aménagement des frontières par une politique de la frontière

Le 3^e chapitre est consacré aux *régimes des frontières* et aux débats relatifs à la conception d'une *politique de la frontière*. Andrea Komlosy explique qu'une politique de la frontière s'exerce continuellement dans tous les domaines dans lesquels les frontières sont maintenues, outrepassées, supprimées ou que leur mode de fonctionnement change. Cela concerne non seulement l'aspect spatial de la frontière, mais aussi les frontières sociales, économiques et culturelles. La politique de la frontière se manifeste dans certains régimes frontaliers, compris en tant que normes, règles et habitudes en rapport avec les frontières. Pour Andrea Komlosy, politique et frontière s'influencent mutuellement. Elle écrit: «Politique de la frontière, frontière vue comme une politique signifie plus que la variabilité du territoire, de la souveraineté étatique et des différents types de frontière qui en découlent. La frontière comme politique renvoie à la frontière pensée comme un processus, un devoir, une activité. Les acteurs sont non seulement les gouvernements aux divers niveaux de l'Etat, mais encore tous ceux, individus et institutions, qui utilisent la grande variété des frontières interdépendantes et superposées». (p. 230)

Selon Andrea Komlosy, les gouvernements et les citoyens appréhendent différemment la possibilité de réalisation des frontières. Les gouvernements définissent les conditions légales «pour régler, et autant que possible contrôler, la gestion des frontières étatiques extérieures et de toutes les sortes de frontières intérieures à l'Etat. Les citoyens concernés façonnent les frontières existantes par l'utilisation qu'ils en font: en les acceptant, en les contournant, en les violant, en les dépassant, ou en tentant de les remodeler ou de créer un nouveau comportement envers elles». (p. 230) La marge de manœuvre des

citoyens est clairement plus limitée que celle des gouvernements.

Exemple de la politique des réfugiés: de la phase d'accueil à la gestion des migrations

Le 31 août 2015, *Angela Merkel* proclamait l'ouverture des frontières allemandes aux réfugiés en utilisant la formule «Nous y arriverons», préfigurant ainsi la «phase d'accueil». L'Allemagne et l'Autriche incitèrent à l'abandon des réglementations de Schengen et de Dublin en abandonnant les contrôles douaniers aux frontières extérieures de l'Union européenne et permirent ainsi le libre passage aux réfugiés vers le pays d'accueil de leur choix. Par ce procédé, qui se répandit comme un feu de broussailles dans les médias sociaux, les responsables déclanchèrent un afflux de réfugiés inconnu jusqu'alors, qui remettait en question la pérennité de la protection sociale et de la sécurité publique. Et plus la situation dérapait, plus les responsables politiques tout comme les citoyens se trouvaient devoir accepter la mise en place d'une nouvelle gestion de la situation des réfugiés et des migrants. Selon Andrea Komlosy, la phase d'accueil, pendant l'automne et l'hiver 2015/2016, se révéla par la suite comme un test. C'est ainsi que non seulement les autorités et le pouvoir exécutif apprirent à gérer le transport, le logement et l'approvisionnement de la masse des réfugiés, mais encore, l'industrie des réfugiés, à qui fut de plus en plus externalisée l'administration.

Selon Andrea Komlosy, il y a déjà longtemps que, dans les régions du monde en crise, les réfugiés sont utilisés comme sujets pour des tests concernant des formes d'enregistrement, de contrôle et d'administration numérisées et biométriques. Ainsi l'UNHCR (Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés) pratique depuis 2002 l'enregistrement biométrique pour les occupants des camps qu'il dirige. Concrètement, on a ainsi pu le mettre en pratique, par exemple depuis 2016 dans le camp de réfugiés jordaniens de Zaatari, avec les bons d'achat consentis aux réfugiés dans le supermarché du camp, enregistrés automatiquement par iris-scan à l'occasion d'un achat effectué à cet endroit. Et pour chaque achat effectué par un réfugié, un pourcent va à la société qui a livré le scanner oculaire, une société dont le siège se trouve aux Iles Cayman, et qui échappe donc à toute fiscalité. Si le test se passe avec succès, cette technologie pourra aussi être reprise pour des paiements réguliers.

Les sommets des Nations-Unies sur le thème des migrations et des réfugiés incluent des salons de vente, où sont proposés des produits, tels des drones, de la technologie de surveillance, des infrastructures de camp ainsi que des solutions financières. Les sociétés privées correspondantes sponsorisent l'UNHCR et reçoivent les commandes correspondantes à cet effet. En 2016, le plus grand donateur était IKEA; en retour, IKEA a pu livrer 30 millions de tentes.

D'après Andrea Komlosy, les Etats européens ont eu, suite au défi de la phase d'accueil, une phase-test pour observer les réactions de la population. Celle-ci s'est divisée entre passionnés et sceptiques. A partir de mars 2016, on en tira les conséquences. Entre temps, d'après Andrea Komlosy, un accord sur l'optimisation des frontières extérieures de l'UE se dessine au travers tous les groupes politiques, pour en faire un rempart imprenable. Cette perspective est aussi dans la tradition de la supériorité occidentale, d'assurer sa prospérité héritée suite à sa domination historique de l'économie mondiale par le colonialisme et le régime de libre-échange post-colonial.

Résoudre les conflits frontaliers par un équilibre des intérêts

A la fin de son livre, Andrea Komlosy traite – en guise de perspectives – les conflits frontaliers en fait quelques *recommandations pour la résolution des conflits*. Chaque frontière présentant au moins deux côtés, elle peut être conçue et utilisée différemment de chaque côté. Si de cette façon des groupes et des intérêts divers entrent en contact, des *conflits frontaliers* peuvent se produire. Ceux-ci peuvent être traités de manière conflictuelle ou disposée au compromis. Pour Andrea Komlosy, la condition indispensable pour toute solution en cas de conflit est d'admettre la valeur du point de vue de l'autre partie et de reconnaître qu'elle aussi peut utiliser la frontière selon sa propre logique. Les deux parties doivent alors aspirer à un équilibre des intérêts avec lequel elles pourront vivre toutes les deux. Le droit international offre certaines dispositions aptes à la résolution des conflits frontaliers entre Etats souverains, bien que celles-ci sont régulièrement violées lors de guerres d'agression et d'interventions militaires. Mais le droit international n'offre pas de mesures adaptées au détournement et à la mise en danger de la souveraineté économique d'autres Etats suite aux interférences du capital transnational.

Tout au contraire, explique Andrea Komlosy, l'OMC et les organisations financières internationales interdisent aux Etats non dominants (pays en voie de développement, pays nouvellement industrialisés etc.) d'avoir leur propre politique des frontières: «Elles la leur interdisent sous le couvert de la liberté de concurrence et du libre-échange mondial et imposent cette interdiction en menaçant que toute promotion et protection des entreprises locales et du développement économique entraîneraient l'exclusion de la totalité des flux financiers et commerciaux internationaux». (p. 232)

Les frontières comme méthode et ultime plaidoyer

Le débat au sujet des frontières est pour Andrea Komlosy non seulement le sujet, mais aussi la *méthode* pour reconnaître l'inégalité, sa réalisation et son occultation, et la méthode pour le développement et la mise en oeuvre de la justice sociale. Elle établit que les discours prédominant aujourd'hui dans les centres occidentaux sur l'inégalité globale ne sont pas adaptés – en raison de leur fixation sur leur propre point de vue – à reconnaître les destabilisations et les bouleversements historiques provoqués chaque jour par les structures et les institutions de l'économie mondiale. La paupérisation ainsi provoquée et le déracinement de grandes parties de la population mondiale sont certes perçus comme un danger pour la paix sociale en Europe, mais pas la responsabilité européenne ou occidentale dont résulte cette situation. Et le plus souvent, on en tire des conclusions inexacts dans le déni du rapport de cause à effet, alors que le remède prescrit – c'est-à-dire, encore davantage de commerce international (échange inégal), plus de crédits et de prétendue aide au développement, plus d'accord partenariaux et de coopération militaire – engendre faim, misère, exil et rupture. L'engagement envers les besoins locaux du Sud mondial n'est pas du tout dans les habitudes du Nord/de l'Occident. Il ne s'agit que de préserver sa propre prospérité en la confinant derrière des murs/des frontières. Ce qui se passe dans les pays d'origines reste dissimulé, même pour ceux qui seraient désireux d'accueillir plus, voire tous, ou au moins le plus grand nombre possible de réfugiés et de migrants économiques.

Andrea Komlosy conclut son livre par un *plaidoyer* demandant de permettre aux personnes, aux mouvements sociaux et aux gouvernements des pays du Sud mondial d'utiliser leurs frontières au profit de leurs propres intérêts. Cela inclut également d'exiger et de promouvoir la fin des interventions qui empêchent l'usage autonome de la frontière. Pour Andrea Komlosy, nous sommes entrés dans une époque où les frontières sont davantage remises en question. Il importe donc grandement «de mener une politique des frontières pour mettre en oeuvre un ordre mondial socialement plus juste à partir du chaos dans lequel nous nous trouvons déjà partiellement». (p. 234)

(Traduction *Horizons et débats*)

Agile grimpeur à la queue touffue

L'écureuil – le lutin de la forêt

par Heini Hofmann

L'écureuil fait partie des animaux sauvages les plus connus et les plus aimés de notre pays. Il est donc étonnant qu'il fasse partie des représentants de la faune locale les moins étudiés.

Son degré de notoriété repose sur quatre raisons: apparition fréquente, comportement étrangement drôle, pas de trop grand respect des êtres humains (comme l'hirondelle, le merle, le moineau et le rat) et un quotidien correspondant un peu au nôtre, si bien qu'on peut apercevoir ce lutin des forêts, plus facilement en tout cas que les animaux craintifs ou nocturnes vivant à l'écart de toute culture.

Sieste estivale oui, hibernation non

Les écureuils sont de vrais animaux diurnes vivant habituellement selon deux phases actives: ils se réveillent à l'aube; à midi, ils font la sieste; l'après-midi, ils sont à nouveau actifs jusqu'au moment d'aller dormir avant le coucher du soleil. En automne, la pause de midi est raccourcie et finalement supprimée si bien que les deux phases actives se réunissent en une phase décroissante à l'arrivée de l'hiver pour se limiter à la fin de matinée.

Contrairement à une opinion largement répandue, l'écureuil – à la différence de la marmotte, parente avec lui – n'hiberne pas. Toutefois, il limite fortement son activité au cours de la saison froide et quitte le nid seulement tard dans la matinée pour une courte durée. Là, il s'occupe uniquement de l'indispensable: rechercher de nourriture et faire ses besoins. La neige et les basses températures à elles seules ne l'effraient pas, mais il évite les périodes de mauvais temps de tempêtes et de pluies.

Né pour grimper

Etudier des écureuils en liberté n'est pas simple, parce que les animaux se tiennent la plupart du temps invisibles dans les cimes des arbres tandis que les mâles et les femelles en raison de leur grandeur, apparence, coloration et poids demeurent difficiles à différencier.

Leur adaptation à la vie dans les arbres est impressionnante. Leurs proportions anatomiques et la souplesse de leur corps, l'ossature légère, les pattes arrière très musclées et les pattes avant extrêmement habiles toutes munies de longues griffes recourbées font de ces animaux de vrais artistes de l'acrobatie séjournant rarement au sol (à part dans les parcs, où ils montrent un comportement atypique d'animaux apprivoisés pour mendier de la nourriture).

Gouvernail, barre d'équilibre et signal

Similaire à la réclame publicitaire d'une crème de protection solaire pour les êtres humains (une dame assise face au soleil, les yeux fermés, tendant le visage au soleil) il existe pour l'écureuil également une pose publicitaire (de calendrier): assis en position verticale, tenant élégamment une noisette ou



Les écureuils, ces amusantes petites créatures, font partie des animaux sauvages indigènes les plus aimés; dommage qu'ils soient encore si peu étudiés. (photo AWT)

une pive entre les pattes avant, sa queue touffue se présentant en forme de S au dessus du dos – semblable à un parasol. Les anciens Grecs appelaient cette statuette vivante «Skiouros» (celui qui se donne de l'ombre avec sa queue). Cette description poétique se retrouve jusqu'à nos jours dans son nom générique (*Sciurus vulgaris*).

Pourtant, donner de l'ombre est bien la tâche la plus futile de cette queue touffue. Avant tout, elle sert de gouvernail pour les sauts de grande distance et de barre d'équilibre pour grimper ou bien de signalisateur optique lors de la parade (saison des amours) et finalement comme protection contre le froid en hiver. Les élégantes touffes de poils sur les oreilles sont une autre caractéristique. Parmi les animaux sauvages indigènes, de telles touffes se retrouvent uniquement chez le lynx.

Les roux et les noirs

Sur la photo de calendrier mentionnée, on rencontre le plus souvent un écureuil roux. En réalité, la coloration varie du rouge au brun jusqu'au noir, cependant toujours avec un ventre blanc. En plaine, le roux domine, dans les collines et en montagne, on retrouve plus souvent les variétés foncées. La coloration est également influencée par les mues du printemps et de l'automne.

Lors de la transition entre le poil d'été et le poil d'hiver, il y a une transformation non seulement de la longueur et de l'épaisseur des poils, mais également de la coloration suite à l'apparition de poils gris-blancs atténuant la coloration, si bien que le pelage roux semble plus gris et le pelage brun-noir plus clair, avec des zones gris-argentées sur les flancs. Les longs poils sur les oreilles et de la queue ne muent qu'une fois par an à la fin de la période de mue printanière du pelage.

Écureuils gris ante portam

HH. L'équivalent américain à notre écureuil (*Sciurus vulgaris*) est l'écureuil gris (*Sciurus carolinensis*). Mais il est plus grand, plus fort et plus dominant. En outre, il est porteur d'un virus (Pox-Virus, «variolo de l'écureuil») contre lequel lui-même – au contraire des écureuils natifs – est immunisé. Des écureuils gris imprudemment introduits et mis en liberté ont réussi à se répandre sur les îles britanniques et au Nord de l'Italie et y évincent de plus en plus les roux locaux.

En Angleterre ce processus de refoulement est – depuis la première découverte en 1876 – déjà très avancé. Les roux n'ont pu survivre qu'au Nord de l'Angleterre et en Ecosse. Dans toute la Grande-Bretagne la proportion est aujourd'hui de trois millions d'écureuils gris contre environ 150 000 écureuils roux.

En Italie (Piémont et Lombardie), l'écureuil gris est depuis sa libération par des personnes privées au milieu du XX^e siècle domicilié et représenté actuellement par environ 30 000 individus de l'espèce. Sur la base de modèle de calcul, on suppose que les gris dans leur marche vers le nord

pourraient bientôt atteindre le canton du Tessin. Suivant le fleuve Tessin, les écureuils gris sont à l'heure actuelle à environ 70 kilomètres de la frontière suisse. Et comme les Alpes ne représentent pas un obstacle insurmontable à leur extension, ils auraient alors théoriquement aussi libre accès à l'Europe centrale.

Cette nouvelle situation a provoqué une initiative européenne pour l'écureuil voulant combattre les spécimens gris. Comme des éliminations massives ont été empêchées par les cercles de protecteurs des animaux, on tente maintenant de résoudre le problème par le contrôle des naissances chez les écureuils gris, c'est-à-dire par la contraception immunisant: vaccination du système immunitaire avec des anticorps bloquant des protéines importantes à la surface de spermatozoïdes et des ovules et empêchant ainsi leur fusion et suite à cela la prolifération des écureuils gris.

Cependant jusqu'à ce que cette méthode soit mûre pour son utilisation dans la nature, il faudra attendre encore plusieurs années. Entretemps, la nature réglera cette question à sa façon.

Son logis – un nid en forme de boule

Le territoire du mâle est d'environ dix hectares, celui de la femelle ne mesure que la moitié. A peu près au centre se situe le nid – en langage technique «hotte». Il a la forme d'une boule légèrement aplatie, d'un diamètre extérieur de vingt à cinquante centimètres, la plupart du temps dans une fourche directement sur le tronc à cinq à dix mètres d' hauteur.

Le nid en boule est constitué de branches tressées, rembourré à l'intérieur au moyen d'herbes, de mousse et de fibres provenant d'arbres. L'intérieur du nid possède un diamètre de dix à vingt centimètres, accessible au moyen d'une entrée de cinq centimètres de diamètre. La construction d'un tel nid ne dure que quelques jours. Souvent, un écureuil possède outre le nid principal, des nids de réserve servant de refuges lors de perturbations aux alentours de la hotte principale ou lors de la recherche de nourriture.

Coutumes nuptiales sauvages

Les écureuils sont connus pour être des animaux non sociaux, vivant en solitaire, ayant peu de contacts avec leurs compères. Chaque animal adulte a son propre nid, qu'il défend contre les autres. Ce comportement change lors de la saison des amours. Quand l'hiver ne tient plus le sceptre en mains, alors la forêt devient le théâtre du mariage fou des écureuils. D'abord, la femelle chasse le mâle flirtant, puis elle fuit devant lui, ce qui entraîne des courses poursuites sauvages pendant plusieurs jours, jusqu'au moment où la femelle se laisse couvrir dans sa hotte principale. Après l'accouplement réussi, la femelle chasse le mâle et tous deux vivent à nouveau séparés.

Roses, nus et aveugles

Après 38 jours de gestation, les femelles jeunes mettent bas une fois par an deux à trois petits, les femelles plus âgées souvent deux fois par an trois à cinq petits de sorte que la progéniture peut arriver au monde entre fin février et fin août. Les écureuils nouveau-nés sont fortement nidicoles, roses,

dépourvus de poils, aveugles, d'une longueur d'à peine six centimètres et d'un poids d'environ dix grammes. Après quelques jours, ils prennent de la couleur; le corps n'est pas recouvert de poils avant deux semaines et les yeux ne s'ouvrent pas avant un mois.

A environ six semaines les tout petits écureuils, qui pèsent maintenant environ cent grammes, quittent le nid mais allaitent encore chez la mère (pendant environ neuf semaines). Ils apprennent auprès d'elle ce qui est comestible en sortant des bouts de nourriture de sa bouche. Peu à peu ils explorent l'arbre sur lequel ils sont nés, les arbres voisins et enfin la totalité du territoire. Puis, la mère abandonne les jeunes à leur sort. A environ sept mois ils sont adultes, et entre huit et dix mois les femelles ont atteint leur maturité sexuelle, mais mettent normalement bas seulement au cours de la deuxième année de vie.

La survie est une question de chance

Le taux de naissances élevé des écureuils est nécessaire, car uniquement un quart ou un cinquième des petits atteint l'âge d'un an et moins d'un pourcent (!) de tous les animaux atteignent cinq années de vie. Les «ennemis héréditaires» que sont la martre des pins et le faucon ont une fonction de régulation mais ne déciment pas. Les changements d'environnement faits par les hommes et – aujourd'hui – les victimes de route sont bien pire! En tant qu'espèce protégée, les écureuils ne sont pas autorisés à la chasse.

L'espace de vie optimal pour les écureuils est la forêt mixte avec une couronne et une strate buissonnante denses. Des forêts gérées, formées d'une seule essence, pauvres en sous-bois et entrecoupées n'offrent plus guère une base de vie. L'important c'est la présence d'arbres de forêt de différents âges; car ceux-ci portent les graines (dans les pives) seulement après dix ou plus d'années et seulement dans des espaces de temps irréguliers de plusieurs années. Des monocultures en espèce et en âge peuvent devenir de vrais pièges de la faim.

Rations d'urgence: hasard planifié

Dans la forêt, les écureuils utilisent presque tout: des examens d'estomacs d'animaux vivant sur le Plateau central montrent que pendant toute l'année les graines (pommes de pin) de pins et d'épicéas prédominent, complétés fin été par des faines, en hiver et au printemps améliorés par des bourgeons et des fleurs de conifères. Sur le plan du menu, on trouve également des baies, des noisettes, des champignons, des feuilles et des racines, oui même des chrysalides de fourmis, des coléoptères, toutes sortes d'insectes, plus rarement aussi des œufs d'oiseaux ou des oisillons.

En automne, quand il y a une grande variété de nourriture, les écureuils rassemblent assiduellement des rations alimentaires pour les cacher et les stocker près des racines ou dans des cavités d'arbre. Comme ils ne peuvent pas se souvenir de toutes ces cachettes, ils cherchent en hiver au hasard à de tels endroits, tantôt ils trouvent des provisions, tantôt ils n'en trouvent pas, tout en contribuant ainsi à la dispersion des graines.

(Traduction Horizons et débats)



La coloration des écureuils varie du rouge au brun allant jusqu'au noir, cependant toujours avec un ventre blanc. En plaine, le roux domine, en altitude les colorations sont plus foncées. (photos Aita Gross)